

# NEI

Fonds NEI

# États financiers semestriels

31 mars 2025



# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Aux

	31 mars 2025 \$	30 septembre 2024 \$
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Encaisse	22 570 204	44 479 677
Couverture déposée sur dérivés	3 816 917	4 436 036
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)	436 714 039	433 660 184
Plus-value non réalisée sur dérivés	6 691 979	1 715 632
Montant à recevoir sur contrats à terme	1 214 141	366 303
Souscriptions à recevoir	466 822	154 939
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	4 303 306	4 109 246
	<u>475 777 408</u>	<u>488 922 017</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Charges à payer	28 029	27 777
Moins-value non réalisée sur dérivés	8 747 879	5 171 282
Montant à payer sur contrats à terme	740 082	674 983
Rachats à payer	168 926	10 900
Somme à payer pour l'achat de titres	109 355	986 778
	<u>9 794 271</u>	<u>6 871 720</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>465 983 137</u>	<u>482 050 297</u>
<b>Données par série (note b)</b>		
<b>Série A</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	11 157 612	12 045 600
- par part	<u>7,79</u>	<u>8,00</u>
<b>Série C</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	16 684 263	10 582 489
- par part	<u>10,65</u>	<u>10,80</u>
<b>Série F</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	21 025 840	20 516 161
- par part	<u>7,99</u>	<u>8,19</u>
<b>Série I</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	367 968 103	386 031 880
- par part	<u>8,80</u>	<u>8,96</u>
<b>Série O</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	12 168 133	12 179 053
- par part	<u>8,94</u>	<u>9,10</u>
<b>Série P</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	8 483 689	9 378 364
- par part	<u>7,83</u>	<u>8,05</u>
<b>Série PF</b>		
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	28 495 497	31 316 750
- par part	<u>8,07</u>	<u>8,26</u>

Approuvés au nom du conseil d'administration de  
**Placements NordOuest & Éthiques inc.**,  
 agissant à titre de commandité pour  
**Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.**, le gestionnaire et fiduciaire



William Packham,  
Président et chef de la direction



John H. Bai,  
VP principal, directeur financier et directeur des risques

Les états financiers semestriels ci-joints n'ont pas fait l'objet d'une revue par les auditeurs externes des Fonds conformément aux normes établies par l'Ordre des comptables professionnels agréés du Canada.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025 \$	2024 \$
<b>Revenus</b>		
Intérêts à des fins de distribution	8 686 139	7 619 959
Revenu net (perte nette) provenant de dérivés	(1 622 785)	410 474
Écart de conversion sur encaisse	1 107 593	(339 440)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements	1 384 741	(6 335 560)
Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés	(21 525 678)	1 913 598
Variation de la juste valeur :		
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements	10 489 427	27 969 797
Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur dérivés	1 399 749	(697 639)
	<u>(80 814)</u>	<u>30 541 189</u>
<b>Charges (note 5)</b>		
Frais de gestion	224 427	191 038
Frais relatifs au Comité d'examen indépendant	3 947	6 056
Frais d'administration	90 018	74 776
Taxes de vente	33 937	28 603
	<u>352 329</u>	<u>300 473</u>
Courtages et autres coûts d'opérations de portefeuille	22 611	10 803
	<u>374 940</u>	<u>311 276</u>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>(455 754)</u>	<u>30 229 913</u>
<b>Données par série</b>		
<b>Série A</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(90 609)</u>	<u>616 277</u>
- par part	<u>(0,06)</u>	<u>0,46</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 547 942</u>	<u>1 330 623</u>
<b>Série C</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>27 823</u>	<u>78 702</u>
- par part	<u>0,02</u>	<u>0,57</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 228 147</u>	<u>139 195</u>
<b>Série F</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(87 983)</u>	<u>1 048 076</u>
- par part	<u>(0,03)</u>	<u>0,50</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>2 640 416</u>	<u>2 083 668</u>
<b>Série I</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(113 944)</u>	<u>25 334 467</u>
- par part	<u>-</u>	<u>0,59</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>43 016 044</u>	<u>43 053 125</u>
<b>Série O</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(7 992)</u>	<u>748 658</u>
- par part	<u>(0,01)</u>	<u>0,59</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 320 703</u>	<u>1 262 115</u>
<b>Série P</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(65 289)</u>	<u>486 439</u>
- par part	<u>(0,06)</u>	<u>0,48</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>1 158 108</u>	<u>1 019 114</u>
<b>Série PF</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	<u>(117 760)</u>	<u>1 917 294</u>
- par part	<u>(0,03)</u>	<u>0,52</u>
Nombre moyen pondéré de parts	<u>3 796 955</u>	<u>3 694 746</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	Série A		Série C		Série F	
	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>12 045 600</b>	<b>9 419 125</b>	<b>10 582 489</b>	<b>989</b>	<b>20 516 161</b>	<b>15 042 339</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(90 609)</b>	<b>616 277</b>	<b>27 823</b>	<b>78 702</b>	<b>(87 983)</b>	<b>1 048 076</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	3 198 650	3 705 683	7 486 002	4 083 806	6 162 721	6 657 031
Distributions réinvesties	237 090	205 886	197 211	21 224	368 941	262 302
Montant global des rachats de parts rachetables	(3 993 784)	(2 163 108)	(1 412 051)	(63 311)	(5 505 544)	(4 841 249)
	<b>(558 044)</b>	<b>1 748 461</b>	<b>6 271 162</b>	<b>4 041 719</b>	<b>1 026 118</b>	<b>2 078 084</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(119 505)	(103 945)	(197 211)	(21 224)	(268 091)	(215 102)
Remboursement de capital	(119 830)	(104 988)	-	-	(160 365)	(117 268)
	<b>(239 335)</b>	<b>(208 933)</b>	<b>(197 211)</b>	<b>(21 224)</b>	<b>(428 456)</b>	<b>(332 370)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>11 157 612</b>	<b>11 574 930</b>	<b>16 684 263</b>	<b>4 100 186</b>	<b>21 025 840</b>	<b>17 836 129</b>

Semestres clos les 31 mars

	Série I		Série O		Série P	
	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$	2025 \$	2024 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>386 031 880</b>	<b>365 767 718</b>	<b>12 179 053</b>	<b>10 636 916</b>	<b>9 378 364</b>	<b>7 544 746</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(113 944)</b>	<b>25 334 467</b>	<b>(7 992)</b>	<b>748 658</b>	<b>(65 289)</b>	<b>486 439</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>						
Produit de la vente de parts rachetables	18 565 027	25 708 171	553 079	309 397	1 483 923	1 399 811
Distributions réinvesties	6 761 873	9 481 950	45 789	50 434	159 296	141 822
Montant global des rachats de parts rachetables	(36 514 860)	(42 390 606)	(394 596)	(106 619)	(2 289 937)	(1 239 381)
	<b>(11 187 960)</b>	<b>(7 200 485)</b>	<b>204 272</b>	<b>253 212</b>	<b>(646 718)</b>	<b>302 252</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>						
Revenu net de placement	(6 761 873)	(9 481 950)	(207 200)	(269 983)	(97 796)	(86 785)
Remboursement de capital	-	-	-	-	(84 872)	(75 071)
	<b>(6 761 873)</b>	<b>(9 481 950)</b>	<b>(207 200)</b>	<b>(269 983)</b>	<b>(182 668)</b>	<b>(161 856)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>367 968 103</b>	<b>374 419 750</b>	<b>12 168 133</b>	<b>11 368 803</b>	<b>8 483 689</b>	<b>8 171 581</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON AUDITÉS) (suite)

Semestres clos les 31 mars

### Série PF

	2025 \$	2024 \$
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période</b>	<b>31 316 750</b>	<b>28 522 989</b>
<b>Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<b>(117 760)</b>	<b>1 917 294</b>
<b>Opérations sur parts rachetables</b>		
Produit de la vente de parts rachetables	5 479 172	4 963 616
Distributions réinvesties	437 348	401 953
Montant global des rachats de parts rachetables	(8 008 238)	(5 051 805)
	<b>(2 091 718)</b>	<b>313 764</b>
<b>Distributions effectuées au profit des porteurs de parts rachetables</b>		
Revenu net de placement	(425 151)	(412 404)
Remboursement de capital	(186 624)	(173 303)
	<b>(611 775)</b>	<b>(585 707)</b>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période</b>	<b>28 495 497</b>	<b>30 168 340</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON AUDITÉS)

Semestres clos les 31 mars

	2025	2024
	\$	\$
<b>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(455 754)	30 229 913
Ajustement au titre des éléments suivants :		
Écart de conversion sur encaisse	(1 107 593)	339 440
(Gain net) perte nette réalisé(e) sur placements et dérivés	20 140 937	4 421 962
(Gain net) perte nette non réalisé(e) sur placements et dérivés	(11 889 176)	(27 272 158)
Variation de la couverture déposée / découvert sur dérivés	619 119	343 448
Produit de la vente/échéance de placements	59 008 636	70 143 963
Achat de placements	(71 261 693)	(64 390 501)
Montant à recevoir sur contrats à terme	(847 838)	1 272 974
Somme à recevoir pour la vente de titres	-	(4 357 957)
Intérêts, dividendes et autres montants à recevoir	(194 060)	6 331 622
Charges à payer	252	8 944
Montant à payer sur contrats à terme	65 099	(554 121)
Somme à payer pour l'achat de titres	(877 423)	(1 636 307)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>	<b>(6 799 494)</b>	<b>14 881 222</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Produit de la vente de parts rachetables	42 616 691	46 496 569
Montant global des rachats de parts rachetables	(57 960 984)	(55 961 716)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables nettes des distributions réinvesties	(420 970)	(496 452)
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement</b>	<b>(15 765 263)</b>	<b>(9 961 599)</b>
Effet de change sur l'encaisse libellée en devises étrangères	655 284	(444 586)
Augmentation (diminution) de l'encaisse/découvert bancaire	(21 909 473)	4 475 037
Encaisse (découvert bancaire) au début de la période	44 479 677	49 114 336
<b>Encaisse (découvert bancaire) à la fin de la période</b>	<b>22 570 204</b>	<b>53 589 373</b>
<b>Autres renseignements sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</b>		
Intérêts reçus	8 605 818	7 132 365
Intérêts payés	15 856	41 662

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Obligations (65,0 %)</b>							
<b>Obligations canadiennes (1,5 %)</b>							
<b>Municipalités et institutions parapubliques</b>							
Ville d'Ottawa				Bank of America			
2,500 %, 2051-05-11	3 415 000 CAD	2 531 483	2 400 199	4,134 %, 2028-06-12	1 570 000 EUR	2 261 359	2 529 870
Ville de Toronto				Beth Israel Lahey Health			
3,200 %, 2048-08-01	3 000 000 CAD	2 745 330	2 456 490	série L, 2,220 %, 2028-07-01	1 250 000 USD	1 566 095	1 641 722
Ville de Vancouver				Block, placement privé			
2,300 %, 2031-11-05	2 100 000 CAD	2 109 821	1 991 415	série 144A, 6,500 %, 2032-05-15	1 000 000 USD	1 366 650	1 456 736
<b>Total des obligations canadiennes</b>		<b>7 386 634</b>	<b>6 848 104</b>	Bon Secours Mercy Health			
				1,350 %, 2025-06-01	80 000 USD	106 469	114 437
				Boston Medical Center			
				4,519 %, 2026-07-01	425 000 USD	606 960	609 036
				3,912 %, 2028-07-01	155 000 USD	228 130	213 283
				Centene			
				2,450 %, 2028-07-15	525 000 USD	637 524	689 546
				Clearway Energy Operating,			
				placement privé			
				série 144A, 3,750 %, 2031-02-15	490 000 USD	616 883	620 497
				CoBank			
				7,250 %, taux variable à partir			
				du 2029-07-01, perpétuelle	1 700 000 USD	2 307 325	2 478 530
				Community Health Systems,			
				placement privé			
				série 144A, 5,625 %, 2027-03-15	325 000 USD	430 864	446 814
				DexCom, convertibles			
				0,250 %, 2025-11-15	300 000 USD	389 623	420 538
				Etsy, convertibles			
				0,125 %, 2026-10-01	100 000 USD	319 100	138 380
				0,125 %, 2027-09-01	120 000 USD	171 080	151 912
				First Student Bidco / First Transit			
				Parent			
				placement privé, série 144A,			
				4,000 %, 2029-07-31	500 000 USD	618 756	661 654
				Gen Digital, placement privé			
				série 144A, 6,250 %, 2033-04-01	805 000 USD	1 166 381	1 154 103
				GoDaddy Operating Company,			
				placement privé			
				série 144A, 3,500 %, 2029-03-01	250 000 USD	309 648	333 593
				Hannon Armstrong Sustainable			
				Infrastructure Capital			
				3,750 %, 2030-09-15	225 000 USD	293 384	289 309
				placement privé, série 144A,			
				6,375 %, 2034-07-01	850 000 USD	1 152 102	1 211 169
				Hologic, placement privé			
				série 144A, 3,250 %, 2029-02-15	600 000 USD	718 715	795 677
				Howard University			
				série 2020B, 1,991 %, 2025-10-01	605 000 USD	749 455	855 354
				série 2020B, 3,476 %, 2041-10-01	850 000 USD	1 168 791	901 958
				série 2022A, 5,209 %, 2052-10-01	1 215 000 USD	1 566 014	1 560 365
				Insulet, placement privé			
				série 144A, 6,500 %, 2033-04-01	750 000 USD	1 072 088	1 095 153
				IQVIA			
				2,875 %, 2028-06-15	425 000 EUR	664 830	636 938
				JPMorgan Chase & Co.			
				6,070 %, taux variable à partir			
				du 2026-10-22, 2027-10-22	1 570 000 USD	2 137 398	2 311 431
				MacArthur Foundation			
				1,299 %, 2030-12-01	700 000 USD	922 250	833 952
				Mozart Debt Merger, placement			
				privé			
				série 144A, 5,250 %, 2029-10-01	228 000 USD	290 671	314 661
				Nature Conservancy			
				série A, 1,154 %, 2027-07-01	290 000 USD	371 302	384 823

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Obligations américaines (suite)</b>				<b>Belgique (1,0 %)</b>			
NextEra Energy Operating, placement privé série 144A, 7,250 %, 2029-01-15	325 000 USD	466 970	460 363	<b>Gouvernement (0,7 %)</b>			
NHP Foundation 5,850 %, 2028-12-01	1 200 000 USD	1 610 700	1 801 080	Royaume de Belgique série 86, 1,250 %, 2033-04-22	2 470 000 EUR	3 563 245	3 376 348
PeaceHealth Obligated Group série 2020, 1,375 %, 2025-11-15	500 000 USD	668 817	704 185	<b>Sociétés (0,3 %)</b>			
Rapid7, convertibles 0,250 %, 2027-03-15	200 000 USD	316 879	264 402	Argenta Spaarbank 1,375 %, taux variable à partir du 2028-02-08, 2029-02-08	1 000 000 EUR	1 200 767	1 475 399
Santander Holdings USA 5,807 %, taux variable à partir du 2025-09-09, 2026-09-09	2 485 000 USD	3 267 775	3 590 343	<b>Total Belgique</b>			
Stanford Health Care série 2020, 3,310 %, 2030-08-15	250 000 USD	386 899	338 335			4 764 012	4 851 747
Stanford University 4,249 %, 2054-05-01	1 800 000 USD	2 259 165	2 178 304	<b>Bénin (0,1 %)</b>			
Toledo Hospital 5,750 %, 2038-11-15	1 250 000 USD	1 896 649	1 815 416	<b>Gouvernement</b>			
Trustees of Columbia University série 2024, 4,355 %, 2035-10-01	1 425 000 USD	1 923 322	1 956 993	République du Bénin 4,950 %, 2035-01-22	510 000 EUR	715 727	655 906
W.K. Kellogg Foundation Trust, placement privé série 144A, 2,443 %, 2050-10-01	845 000 USD	699 684	722 400	<b>Brésil (0,8 %)</b>			
YMCA of Greater New York 2,303 %, 2026-08-01 série 2020, 3,230 %, 2032-08-01	330 000 USD	406 464	410 872	<b>Sociétés</b>			
		41 614 506	42 761 068	AEGEA Finance 6,750 %, 2029-05-20	200 000 USD	252 852	286 656
<b>Total des obligations américaines</b>	<b>54 122 139</b>	<b>55 729 828</b>		9,000 %, 2031-01-20	1 430 000 USD	1 955 592	2 164 438
				FS Luxembourg 8,875 %, 2031-02-12	1 000 000 USD	1 324 364	1 480 408
<b>Obligations étrangères (41,8 %)</b>				<b>Total Brésil</b>			
<b>Australie (2,0 %)</b>						3 532 808	3 931 502
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états</b>				<b>Îles Caïmans (0,2 %)</b>			
Obligations du Trésor de la Nouvelle-Galles du Sud 4,750 %, 2035-09-20	5 215 000 AUD	4 563 804	4 553 254	<b>Sociétés</b>			
Queensland Treasury Bonds 1,500 %, 2032-03-02	3 210 000 AUD	2 216 360	2 349 767	IHS Holding 6,250 %, 2028-11-29	200 000 USD	249 675	277 645
4,750 %, 2034-02-02	2 535 000 AUD	2 231 163	2 249 912	8,250 %, 2031-11-29	400 000 USD	555 075	574 711
<b>Total Australie</b>		9 011 327	9 152 933	<b>Total Îles Caïmans</b>			
						804 750	852 356
<b>Autriche (1,0 %)</b>				<b>Chili (0,1 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,2 %)</b>				<b>Sociétés</b>			
République d'Autriche 1,850 %, 2049-05-23	800 000 EUR	954 413	916 949	VTR Comunicaciones, placement privé série 144A, 4,375 %, 2029-04-15	435 000 USD	454 687	562 174
<b>Sociétés (0,8 %)</b>				<b>Chine (3,9 %)</b>			
Lenzing 5,750 %, taux variable à partir du 2025-12-07, perpétuelle	400 000 EUR	619 661	615 685	<b>Gouvernement</b>			
Raiffeisen Bank International 0,375 %, 2026-09-25	600 000 EUR	922 072	902 838	Agricultural Development Bank of China 2,850 %, 2033-10-20	30 000 000 CNY	5 806 866	6 371 215
Volksbank Wien 4,750 %, 2027-03-15	1 500 000 EUR	2 173 684	2 416 187	Banque de développement de Chine série 2120, 3,490 %, 2041-11-08	50 000 000 CNY	10 553 403	11 856 381
		3 715 417	3 934 710	<b>Total Chine</b>			
<b>Total Autriche</b>		4 669 830	4 851 659			16 360 269	18 227 596
				<b>Colombie (0,5 %)</b>			
				<b>Gouvernement</b>			
				République de Colombie 8,000 %, 2035-11-14	1 570 000 USD	2 221 728	2 277 496

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Croatie (0,1 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Erste Group Bank 4,875 %, taux variable à partir du 2028-01-31, 2029-01-31	300 000 EUR	439 812	482 201
<b>République tchèque (0,9 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Ceská sporitelna 5,737 %, taux variable à partir du 2027-03-08, 2028-03-08	600 000 EUR	886 913	977 921
0,500 %, taux variable à partir du 2027-09-13, 2028-09-13	600 000 EUR	722 079	873 999
Raiffeisen Bank 4,959 %, taux variable à partir du 2029-06-05, 2030-06-05	1 400 000 EUR	2 075 276	2 259 552
<b>Total République tchèque</b>		3 684 268	4 111 472
<b>Danemark (1,0 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,2 %)</b>			
Royaume du Danemark 0,000 %, 2031-11-15	4 500 000 DKK	706 077	809 019
<b>Sociétés (0,8 %)</b>			
Danske Bank 0,750 %, taux variable à partir du 2028-06-09, 2029-06-09	1 050 000 EUR	1 372 647	1 518 567
4,750 %, taux variable à partir du 2029-06-21, 2030-06-21	1 225 000 EUR	1 764 768	2 017 576
		3 137 415	3 536 143
<b>Total Danemark</b>		3 843 492	4 345 162
<b>France (5,8 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,8 %)</b>			
Gouvernement de France 1,750 %, 2039-06-25	1 605 000 EUR	2 501 870	1 973 792
0,500 %, 2044-06-25	1 910 000 EUR	2 419 977	1 638 583
		4 921 847	3 612 375
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (1,4 %)</b>			
<b>Sociétés (3,6 %)</b>			
BNP Paribas 0,500 %, taux variable à partir du 2027-05-30, 2028-05-30	2 300 000 EUR	3 061 054	3 397 463
Crédit Agricole 4,000 %, taux variable à partir du 2025-10-12, 2026-10-12	400 000 EUR	536 437	626 621
0,500 %, taux variable à partir du 2028-09-21, 2029-09-21	1 600 000 EUR	2 186 468	2 273 625
Crédit Mutuel Arkéa 0,375 %, 2028-10-03	500 000 EUR	602 453	711 309
1,250 %, taux variable à partir du 2028-06-11, 2029-06-11	1 900 000 EUR	2 708 354	2 784 899
Faurecia 2,375 %, 2029-06-15	360 000 EUR	482 989	500 558

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Groupe BPCE</b>			
2,045 %, taux variable à partir du 2026-10-19, 2027-10-19	400 000 USD	475 555	552 215
5,750 %, taux variable à partir du 2028-06-01, 2033-06-01	800 000 EUR	1 163 637	1 328 493
4,875 %, taux variable à partir du 2031-02-26, 2036-02-26	300 000 EUR	433 040	481 445
Picard Groupe, placement privé série 144A, 6,375 %, 2029-07-01	345 000 EUR	511 893	554 418
Société Générale 0,875 %, taux variable à partir du 2027-09-22, 2028-09-22	1 600 000 EUR	2 006 529	2 363 602
Valeo 5,875 %, 2029-04-12	900 000 EUR	1 300 172	1 453 381
		15 468 581	17 028 029
<b>Total France</b>		26 679 120	27 082 151
<b>Allemagne (4,5 %)</b>			
<b>Gouvernement (2,7 %)</b>			
République fédérale d'Allemagne série G, 0,000 %, 2050-08-15	8 720 000 EUR	7 693 242	6 398 480
série G, 1,800 %, 2053-08-15	5 420 000 EUR	6 648 523	6 442 739
		14 341 765	12 841 219
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (1,3 %)</b>			
KfW sans coupon, 2037-06-29	7 080 000 USD	5 145 890	5 899 636
<b>Sociétés (0,5 %)</b>			
Volkswagen International Finance 3,750 %, 2027-09-28	1 400 000 EUR	1 899 831	2 217 725
<b>Total Allemagne</b>		21 387 486	20 958 580
<b>Guatemala (0,3 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
CT Trust 5,125 %, 2032-02-03	600 000 USD	769 162	788 458
Investment Energy Resources 6,250 %, 2029-04-26	600 000 USD	779 442	825 828
<b>Total Guatemala</b>		1 548 604	1 614 286
<b>Hong Kong (0,6 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
Government of Hong Kong 3,375 %, 2031-07-24	1 640 000 EUR	2 454 535	2 592 292
<b>Hongrie (1,8 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,9 %)</b>			
Hungarian Development Bank 6,500 %, 2028-06-29	880 000 USD	1 183 457	1 304 064
République de Hongrie série 32/G, 4,500 %, 2032-05-27	231 730 000 HUF	678 887	770 743
1,750 %, 2035-06-05	1 250 000 EUR	1 582 720	1 482 429
série 15Y, 4,875 %, 2040-03-22	560 000 EUR	830 751	836 715
		4 275 815	4 393 951

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Hongrie (suite)</b>			
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (0,5 %)</b>			
Magyar Export-Import Bank			
6,000 %, 2029-05-16	350 000 EUR	521 243	585 681
4,500 %, 2031-11-27	1 090 000 EUR	1 595 938	1 706 016
		2 117 181	2 291 697
<b>Sociétés (0,4 %)</b>			
Raiffeisen Bank			
5,150 %, taux variable à partir du 2029-05-23, 2030-05-23	1 100 000 EUR	1 630 071	1 788 148
<b>Total Hongrie</b>		8 023 067	8 473 796
<b>Inde (0,2 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
IIFL Finance			
8,750 %, 2028-07-24	350 000 USD	506 995	502 559
SAEL			
7,800 %, 2031-07-31	281 662 USD	388 117	399 198
<b>Total Inde</b>		895 112	901 757
<b>Irlande (0,9 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
AIB Group			
5,750 %, taux variable à partir du 2028-02-16, 2029-02-16	155 000 EUR	209 761	258 560
4,625 %, taux variable à partir du 2028-07-23, 2029-07-23	190 000 EUR	273 775	309 382
5,250 %, taux variable à partir du 2030-10-23, 2031-10-23	1 115 000 EUR	1 595 944	1 879 971
Bank of Ireland Group			
6,253 %, taux variable à partir du 2025-09-16, 2026-09-16	1 145 000 USD	1 505 185	1 658 208
<b>Total Irlande</b>		3 584 665	4 106 121
<b>Italie (0,4 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,3 %)</b>			
Obligations du Trésor de l'Italie			
1,500 %, 2045-04-30	1 520 000 EUR	2 177 854	1 495 536
<b>Sociétés (0,1 %)</b>			
Eolo			
4,875 %, 2028-10-21	410 000 EUR	490 011	570 444
<b>Total Italie</b>		2 667 865	2 065 980
<b>Japon (1,2 %)</b>			
<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (0,4 %)</b>			
Banque de développement du Japon			
série 143, 0,951 %, 2071-04-15	400 000 000 JPY	2 146 869	1 774 409
<b>Sociétés (0,8 %)</b>			
Mizuho Financial Group			
4,608 %, 2030-08-28	1 390 000 EUR	2 044 233	2 298 112
Sumitomo Mitsui Trust Bank, placement privé			
série 144A, 1,550 %, 2026-03-25	1 100 000 USD	1 376 595	1 539 661
		3 420 828	3 837 773
<b>Total Japon</b>		5 567 697	5 612 182

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Jersey (0,4 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Africell Holding			
10,500 %, 2029-10-23	1 175 000 USD	1 615 684	1 655 206
<b>Luxembourg (0,4 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Millicom International Cellular			
4,500 %, 2031-04-27	700 000 USD	882 148	895 883
7,375 %, 2032-04-02	615 000 USD	835 631	897 512
<b>Total Luxembourg</b>		1 717 779	1 793 395
<b>Maurice (0,5 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
Axian Telecom			
7,375 %, 2027-02-16	600 000 USD	758 933	869 284
Network i2i			
subordonné, 3,975 %, taux variable à partir du 2026-06-03, perpétuelle	940 000 USD	1 110 754	1 336 502
<b>Total Maurice</b>		1 869 687	2 205 786
<b>Mexique (0,9 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,6 %)</b>			
États-Unis du Mexique			
2,250 %, 2036-08-12	1 000 000 EUR	1 353 908	1 170 818
6,338 %, 2053-05-04	1 295 000 USD	1 743 093	1 693 854
		3 097 001	2 864 672
<b>Sociétés (0,3 %)</b>			
Sitios Latinoamerica, placement privé			
série 144A, 6,000 %, 2029-11-25	800 000 USD	1 114 706	1 162 557
<b>Total Mexique</b>		4 211 707	4 027 229
<b>Pays-Bas (1,7 %)</b>			
<b>Sociétés</b>			
De Volksbank			
1,750 %, taux variable à partir du 2025-10-22, 2030-10-22	400 000 EUR	616 434	619 084
Greenko Dutch			
3,850 %, 2026-03-29	1 691 550 USD	2 195 814	2 363 292
Nederlandse Waterschapsbank			
3,300 %, 2029-05-02	2 000 000 AUD	2 086 648	1 731 593
3,000 %, 2031-09-11	1 200 000 EUR	2 349 607	1 884 139
1,625 %, 2048-01-29	600 000 EUR	854 630	645 007
VEON Holdings			
3,375 %, 2027-11-25	420 000 USD	482 116	550 930
<b>Total Pays-Bas</b>		8 585 249	7 794 045
<b>Nouvelle-Zélande (0,1 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>			
Housing New Zealand			
3,420 %, 2028-10-18	500 000 NZD	521 496	400 454

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Pologne (0,6 %)</b>				<b>Espagne (2,0 %)</b>			
<b>Sociétés</b>				<b>Gouvernement (0,5 %)</b>			
Bank Polska Kasa Opieki 5,500 %, taux variable à partir du 2026-11-23, 2027-11-23	640 000 EUR	952 368	1 030 179	Royaume d'Espagne 1,000 %, 2042-07-30	2 405 000 EUR	2 755 272	2 423 101
mBank 8,375 %, taux variable à partir du 2026-09-11, 2027-09-11	1 000 000 EUR	1 463 042	1 656 415	<b>Gouvernements et sociétés publiques des états (0,8 %)</b>			
<b>Totale Pologne</b>		2 415 410	2 686 594	ADIF Alta Velocidad 0,550 %, 2030-04-30	1 200 000 EUR	1 783 399	1 650 881
				Autonomous Community of Madrid 2,080 %, 2030-03-12	1 359 000 EUR	2 343 756	2 043 026
						4 127 155	3 693 907
<b>Roumanie (1,9 %)</b>				<b>Sociétés (0,7 %)</b>			
<b>Gouvernement (0,7 %)</b>				ABANCA Corporación Bancaria 5,250 %, taux variable à partir du 2027-09-14, 2028-09-14			
Gouvernement de Roumanie série 3, 3,140 %, 2031-10-10	200 000 000 JPY	1 824 702	1 854 196		900 000 EUR	1 223 465	1 476 713
5,625 %, 2036-02-22	910 000 EUR	1 320 741	1 314 902	Banco de Credito Social 8,000 %, taux variable à partir du 2025-09-22, 2026-09-22	700 000 EUR	931 371	1 114 832
		3 145 443	3 169 098	CaixaBank 0,500 %, taux variable à partir du 2028-02-09, 2029-02-09	200 000 EUR	306 554	290 016
<b>Sociétés (1,2 %)</b>				Grifols 2,250 %, 2027-11-15			
Banca Comerciala Româna 7,625 %, taux variable à partir du 2026-05-19, 2027-05-19	1 400 000 EUR	2 068 436	2 272 318		225 000 EUR	346 910	336 583
Banca Transilvania 7,250 %, taux variable à partir du 2027-12-07, 2028-12-07	250 000 EUR	372 919	415 022			2 808 300	3 218 144
5,125 %, taux variable à partir du 2029-09-30, 2030-09-30	1 310 000 EUR	1 956 469	2 035 347	<b>Total Espagne</b>		9 690 727	9 335 152
Raiffeisen Bank 7,000 %, taux variable à partir du 2026-10-12, 2027-10-12	600 000 EUR	866 729	977 809				
		5 264 553	5 700 496	<b>Suède (0,1 %)</b>			
<b>Total Roumanie</b>		8 409 996	8 869 594	<b>Sociétés</b>			
				Verisure Holding 3,875 %, 2026-07-15			
					400 000 EUR	591 620	620 023
<b>Singapour (0,1 %)</b>				<b>Thaïlande (0,3 %)</b>			
<b>Gouvernement</b>				<b>Gouvernement</b>			
République de Singapour 3,000 %, 2072-08-01	280 000 SGD	281 184	312 936	Kingdom of Thailand 1,585 %, 2035-12-17	37 000 000 THB	1 216 156	1 505 170
<b>Slovaquie (0,5 %)</b>				<b>Türkiye (0,2 %)</b>			
<b>Sociétés</b>				<b>Sociétés</b>			
Tatra Banka 4,971 %, taux variable à partir du 2029-04-29, 2030-04-29	1 400 000 EUR	2 055 161	2 269 987	Limak Yenilenebilir Enerji 9,625 %, 2030-08-12			
					715 000 USD	1 024 607	1 026 276
<b>Slovénie (0,2 %)</b>				<b>Royaume-Uni (4,5 %)</b>			
<b>Sociétés</b>				<b>Gouvernement (2,1 %)</b>			
Nova Ljubljanska banka 7,125 %, taux variable à partir du 2026-06-27, 2027-06-27	600 000 EUR	866 245	979 807	Gouvernement du Royaume-Uni 1,500 %, 2053-07-31			
					11 800 000 GBP	11 937 653	9 947 540
<b>Corée du Sud (0,1 %)</b>				<b>Sociétés (2,4 %)</b>			
<b>Sociétés</b>				Barclays 1,700 %, taux variable à partir du 2025-11-03, 2026-11-03			
Shinhan Bank 5,000 %, 2028-08-30	600 000 AUD	638 021	527 657		1 275 000 GBP	2 018 827	2 322 911
				Canary Wharf Group Investment Holdings 3,375 %, 2028-04-23	300 000 GBP	332 543	499 823
				CIF Capital Markets Mechanism 4,750 %, 2028-01-22	1 600 000 USD	2 291 937	2 336 234
				Immunocore Holdings, convertible 2,500 %, 2030-02-01	105 000 USD	140 695	126 750
				Motability Operations Group 4,000 %, 2037-01-22	795 000 EUR	1 165 493	1 222 462

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$			
<b>Royaume-Uni (suite)</b>				<b>Titres adossés à des créances hypothécaires américaines (24,2 %)</b>						
NatWest Group 0,780 %, taux variable à partir du 2029-02-26, 2030-02-26	1 770 000 EUR	2 291 772	2 503 685	280 Park Avenue Mortgage Trust placement privé, série 2017-280P, classe E, subprime, taux variable, 2034-09-15	340 000 USD	430 016	471 887			
Sanctuary Housing Association 8,375 %, 2031-09-01	171 058 GBP	457 073	359 775	BX Trust placement privé, série 2022- CLS, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,760 %, 2027-10-13	1 100 000 USD	1 508 660	1 601 860			
Standard Chartered 0,900 %, taux variable à partir du 2026-07-02, 2027-07-02	190 000 EUR	294 421	289 328	placement privé, série 2022- CLS, classe B, classe à paiement séquentiel, 6,300 %, 2027-10-13	460 000 USD	630 883	663 369			
Wellcome Trust 1,500 %, 2071-07-14	1 000 000 GBP	1 684 322	642 306	placement privé, série 2024- VLT5, classe A, taux d'intérêt du collatéral, taux variable, 2046-11-13	1 410 000 USD	1 982 572	2 019 179			
Yorkshire Water Finance 1,750 %, 2026-11-26	400 000 GBP	701 202	701 170	CHNGE Mortgage Trust, placement privé série 2022-4, classe A1, plafond de fonds disponible, taux variable, 2057-10-25	419 755 USD	549 505	604 380			
		11 378 285	11 004 444	série 2023-2, classe A1, plafond de fonds disponible, taux variable, 2058-06-25	432 667 USD	584 329	625 092			
<b>Total Royaume-Uni</b>		23 315 938	20 951 984	série 2022-1, classe A1, plafond de fonds disponible, taux variable, 2067-01-25	78 795 USD	99 119	107 538			
<b>Total des obligations étrangères</b>		192 337 528	194 670 644	série 2022-2, classe A1, plafond de fonds disponible, taux variable, 2067-03-25	443 938 USD	566 682	613 687			
<b>Obligations supranationales (9,7 %)</b>				COMM Mortgage Trust, placement privé série 2020-SBX, classe A, classe à paiement séquentiel, 1,670 %, 2038-01-10				660 000 USD	841 388	891 980
Banque asiatique de développement 0,625 %, 2025-04-29	3 500 000 USD	4 674 692	5 022 522	série 2020-SBX, classe B, subprime, 1,802 %, 2038-01-10	100 000 USD	127 710	133 171			
2,875 %, 2025-05-06	2 000 000 USD	2 703 660	2 874 157	série 2022-HC, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,819 %, 2039-01-10	760 000 USD	978 977	1 024 819			
3,300 %, 2028-08-08	4 000 000 AUD	3 925 702	3 514 692	série 2020-CX, classe A, classe à paiement séquentiel, 2,173 %, 2046-11-10	700 000 USD	904 127	849 534			
1,600 %, 2030-03-18	420 000 AUD	408 725	331 956	série 2020-CX, classe B, subprime, 2,446 %, 2046-11-10	175 000 USD	219 721	208 151			
7,800 %, 2034-03-15	16 930 000 000 IDR	1 678 924	1 544 204	Fannie Mae série 2018-95, classe B, échangeables, 3,500 %, 2049-01-25	1 479 522 USD	1 856 493	1 926 829			
Banque européenne d'investissement 1,375 %, 2028-02-21	2 000 000 CHF	2 807 683	3 345 779	4,500 %, 2049-05-01	152 902 USD	220 300	213 866			
1,250 %, 2029-11-12	10 000 000 SEK	1 244 213	1 335 428	3,000 %, 2049-08-01	338 912 USD	471 704	428 235			
3,000 %, 2029-11-25	9 000 000 PLN	2 460 185	3 016 766	3,500 %, 2050-02-01	1 365 361 USD	1 839 865	1 789 814			
Union européenne 3,375 %, 2054-10-05	790 000 EUR	1 168 446	1 114 378	2,500 %, 2051-12-01	9 032 484 USD	10 928 299	10 896 517			
Banque interaméricaine de développement 0,750 %, 2025-10-15	3 449 000 CAD	3 410 858	3 414 733	3,000 %, 2052-01-01	2 228 018 USD	2 889 767	2 792 459			
2,750 %, 2025-10-30	5 145 000 AUD	4 592 730	4 590 400	2,000 %, 2052-02-01	3 599 664 USD	4 427 728	4 172 445			
3,200 %, 2042-08-07	6 770 000 USD	8 281 499	7 922 494	3,000 %, 2052-02-01	1 565 662 USD	2 022 147	1 968 595			
Banque internationale pour la reconstruction et le développement 0,625 %, 2025-04-22	3 000 000 USD	4 010 400	4 308 300	2,000 %, 2052-03-01	3 625 075 USD	4 406 341	4 229 426			
Société Financière Internationale 3,150 %, 2029-06-26	1 500 000 AUD	1 419 217	1 295 471	3,000 %, 2052-06-01	2 498 025 USD	3 068 752	3 168 559			
7,750 %, 2030-01-18	12 000 000 MXN	840 110	820 264	5,500 %, 2053-01-01	5 531 514 USD	7 556 305	8 061 899			
sans coupon, 2038-03-23	44 900 000 MXN	1 150 020	969 019	5,000 %, 2053-05-01	3 093 636 USD	4 199 229	4 442 964			
				5,000 %, 2053-08-01	3 171 783 USD	3 986 216	4 501 746			
<b>Total des obligations supranationales</b>		44 777 064	45 420 563	5,500 %, 2053-10-01	490 233 USD	692 745	707 045			
<b>Total des obligations</b>		298 623 365	302 669 139							

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Titres adossés à des créances hypothécaires américaines (suite)</b>					5,500 %, 2053-06-01		5 886 618
Freddie Mac					série Q014, classe X,	4 091 611 USD	5 292 623
série K740, classe X1,					multifamiliale, taux variable,		
2027-09-25	695 087 USD	5 531	15 260		2055-10-25	1 930 509 USD	547 553
série K103, classe X1,				FREMF Mortgage Trust			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2017-			
2029-11-25	4 284 241 USD	71 204	154 879	K69, classe B, subprime, taux	110 000 USD	152 698	154 339
série K111, classe X1,				variable, 2027-09-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2018-			
2030-05-25	675 989 USD	31 618	63 919	K77, classe B, subprime, taux	1 190 000 USD	1 604 954	1 681 902
série K112, classe X1,				variable, 2028-05-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2019-			
2030-05-25	687 322 USD	30 018	59 336	K95, classe B, subprime, taux	540 000 USD	756 546	741 824
série K113, classe X1,				variable, 2029-06-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2017-			
2030-06-25	1 631 544 USD	131 822	135 607	K68, classe C, subprime, taux	290 000 USD	394 050	404 224
série K114, classe X1,				variable, 2049-10-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2018-			
2030-06-25	1 500 762 USD	47 575	104 096	K85, classe C, subprime, taux	350 000 USD	491 351	485 958
série K115, classe X1,				variable, 2050-12-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2018-			
2030-06-25	527 929 USD	20 853	42 949	K81, classe B, subprime, taux	195 000 USD	284 637	272 852
série KG03, classe X1,				variable, 2051-09-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2019-			
2030-06-25	1 488 800 USD	62 295	121 178	K97, classe B, subprime, taux	130 000 USD	186 153	179 259
série K116, classe X1,				variable, 2051-09-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2019-			
2030-07-25	604 896 USD	26 686	51 730	K97, classe C, subprime, taux	82 000 USD	114 819	111 525
série K118, classe X1,				variable, 2051-09-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2020-			
2030-09-25	1 418 338 USD	42 966	86 146	K104, classe B, subprime,	510 000 USD	694 027	686 398
série K119, classe X1,				taux variable, 2052-02-25			
multifamiliale, 0,933 %,				placement privé, série 2019-			
2030-09-25	2 590 718 USD	74 434	152 804	K99, classe B, subprime, taux	500 000 USD	710 626	679 413
série KSG1, classe X1,				variable, 2052-10-25			
multifamiliale, taux variable,				placement privé, série 2019-			
2030-09-25	2 070 992 USD	74 499	143 831	K100, classe C, subprime,	825 000 USD	1 060 100	1 092 595
série K121, classe X1,				taux variable, 2052-11-25			
multifamiliale, taux variable,				GCAT			
2030-10-25	366 754 USD	11 242	23 540	placement privé, série 2021-			
série KG04, classe X1,				CM1, classe A, plafond de			
multifamiliale, taux variable,				fonds disponible, 1,469 %,			
2030-11-25	1 413 321 USD	35 463	76 411	2065-04-25	178 081 USD	220 783	244 855
série K122, classe X1,				placement privé, série 2021-			
multifamiliale, taux variable,				CM2, classe A1, plafond de			
2030-11-25	206 420 USD	5 616	11 774	fonds disponible, taux			
série K124, classe X1,				variable, 2066-08-25			
multifamiliale, taux variable,							
2030-12-25	902 935 USD	21 633	43 622				
série KG05, classe X1,				Ginnie Mae II			
multifamiliale, taux variable,				2,500 %, 2051-04-20	2 712 861 USD	3 551 330	3 285 039
2031-01-25	1 638 783 USD	17 473	35 302	Government National Mortgage			
série KG06, multifamiliale, taux				Association			
variable, 2031-10-25	2 022 400 USD	43 042	81 461	série 2020-15, classe HC,			
série 4926, classe H,				échangeables, 2,000 %,			
catégorie d'amortissement				2044-01-20	1 604 052 USD	1 833 282	1 930 939
planifié, 2,500 %, 2038-06-25	1 551 459 USD	1 837 820	1 944 906	série 2019-159, classe P,			
série 2021-ML12, classe XUS,				catégorie d'amortissement			
classe à intérêts seulement,				planifié, 2,500 %, 2049-09-20	1 572 595 USD	1 865 476	1 965 073
taux variable, 2041-07-25	1 020 652 USD	118 215	132 880	série 2020-4, classe H,			
série 2021-P011, classe X1,				catégorie d'amortissement			
multifamiliale, taux variable,				planifié, 2,500 %, 2049-10-20	1 662 724 USD	1 957 720	2 075 436
2045-09-25	1 781 352 USD	326 330	285 878	Gracechurch Mortgage Finance			
4,000 %, 2048-08-01	346 037 USD	477 662	471 196	placement privé, série 2020-			
3,500 %, 2049-01-01	126 464 USD	180 933	165 777	GRCE, classe A, classe à			
4,000 %, 2049-07-01	163 523 USD	235 871	221 655	paiement séquentiel, 2,347 %,			
3,500 %, 2049-08-01	294 594 USD	418 848	390 896	2040-12-10	750 000 USD	942 558	929 044
4,500 %, 2052-12-01	3 147 459 USD	4 103 962	4 337 795				
4,500 %, 2053-01-01	3 157 799 USD	4 117 444	4 352 362				

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.



# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

	VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$		VALEUR NOMINALE	COÛT \$	JUSTE VALEUR \$
<b>Titres adossés à des crédits mobiliers américains (suite)</b>				<b>Titres adossés à des crédits mobiliers étrangers (0,4 %)</b>			
placement privé, série 2024-2A, classe A2, classe à paiement séquentiel, 5,990 %, 2029-05-15	948 121 USD	1 310 006	1 377 769	<b>Royaume-Uni</b>			
placement privé, série 2023-3A, classe A2, classe à paiement séquentiel, 4,970 %, 2030-10-15	865 119 USD	1 176 623	1 246 311	Vantage Data Centers Jersey Borrower			
Mosaic Solar Loans				placement privé, série 2024-1A, classe A2, 6,172 %, 2039-05-28			
placement privé, série 2024-1, classe A, classe à paiement séquentiel, 5,500 %, 2049-09-20	141 955 USD	190 692	201 108	920 000 GBP	1 591 008	1 743 624	
OneMain Financial Issuance Trust				<b>Total des titres adossés à des crédits mobiliers</b>			
placement privé, série 2022-S1, classe A, classe à paiement séquentiel, 4,130 %, 2035-05-14	800 000 USD	1 005 988	1 145 818		19 663 233	21 046 825	
Prestige Auto Receivables Trust				<b>Total des placements (93,7 %)</b>			
placement privé, série 2021-1A, classe C, subprime, 1,530 %, 2028-02-15	570 311 USD	719 043	813 430	<b>428 397 814 436 714 039</b>			
placement privé, série 2024-1A, classe B, subprime, 5,710 %, 2028-05-15	325 000 USD	440 896	470 584	<b>Plus-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 1) (1,5 %)</b>			
placement privé, série 2022-1A, classe B, subprime, 6,550 %, 2028-07-17	85 180 USD	116 572	122 646				
placement privé, série 2024-2A, classe B, subprime, 4,560 %, 2029-02-15	175 000 USD	237 985	251 442	<b>Moins-value non réalisée sur dérivés (TABLEAU 2) (-1,9 %)</b>			
Retained Vantage Data							
placement privé, série 2024-1A, classe A2, classe à paiement séquentiel, 4,992 %, 2049-09-15	480 000 USD	652 872	678 932	<b>Autres éléments d'actif net (6,7 %) *</b>			
Sunnova Hestia II							
placement privé, série 2024-GRID1, classe 1A, classe à paiement séquentiel, 5,630 %, 2051-07-20	174 862 USD	239 396	252 995	<b>Actif net (100,0 %)</b>			
Tesla Sustainable Energy Trust				<b>465 983 137</b>			
placement privé, série 2024-1A, classe A2, subprime, 5,080 %, 2050-06-21	1 725 000 USD	2 407 608	2 491 014				
placement privé, série 2024-1A, classe C, subprime, 6,250 %, 2050-06-21	230 000 USD	320 859	330 928				
Tricolor Auto Securitization Trust							
placement privé, série 2024-1, classe A, subprime, 6,610 %, 2027-10-15	92 055 USD	124 020	133 333				
placement privé, série 2024-2A, classe A, classe à paiement séquentiel, 6,360 %, 2027-12-15	244 678 USD	333 925	354 341				
Vantage Data Centers							
placement privé, série 2024-1A, classe A2, classe à paiement séquentiel, 5,100 %, 2054-09-15	730 000 USD	986 778	1 037 706				
<b>Total des titres adossés à des crédits mobiliers américains</b>							
		18 072 225	19 303 201				

\* Incluant les montants à recevoir et à payer des tableaux 3 et 4.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Euro	2	avril 2025	1,5378	765 000	1 176 396	13 986
Euro	1	mai 2025	1,5380	1 466 000	2 254 660	26 781
Yen japonais	1	mai 2025	0,0095	26 100 000	247 315	3 678
Livre sterling	1	avril 2025	1,8185	128 000	232 770	5 143
Livre sterling	1	mai 2025	1,8402	128 000	235 540	1 929
Couronne suédoise	1	avril 2025	0,1350	370 000	49 938	3 034
Couronne suédoise	1	mai 2025	0,1423	370 000	52 661	329
Dollar américain	6	avril 2025	1,4302	325 014 206	464 848 063	2 818 626
Dollar américain	2	mai 2025	1,4281	8 623 594	12 315 161	72 384
						<u>2 945 890</u>
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Dollar australien	1	avril 2025	0,9016	285 000	256 968	719
Dollar américain	3	avril 2025	1,4398	319 811 000	460 459 036	279 299
						<u>280 018</u>
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de couronnes danoises</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4266	501 234	715 062	3 351
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie d'euros</b>						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4269	82 387 920	117 556 227	588 930
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de livres sterling</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4254	13 922 370	19 844 476	3 709
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de forints hongrois</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4283	469 739	670 905	1 158
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de yens japonais</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4440	2 412 176	3 483 302	15 047
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de yens japonais</b>						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4320	2 385 846	3 416 423	22 839
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos mexicains</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4283	1 134 701	1 620 637	13 208
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de zloty polonais</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4245	2 040 412	2 906 550	8 945
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de couronnes suédoises</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4287	937 177	1 338 956	1 257
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars de Singapour</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4280	186 349	266 098	946

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 1 (suite)

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Yuan chinois	1	avril 2025	0,1966	91 611 000	18 010 536	59 619
Euro	1	mai 2025	1,5447	1 133 000	1 750 194	2 459
Baht thaïlandais	1	avril 2025	0,0421	34 038 000	1 431 968	2 061
						64 139
<b>Plus-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Dollar australien	2	avril 2025	0,9024	23 667 000	21 356 971	154 567
Dollar australien	1	mai 2025	0,9000	23 667 000	21 301 152	174 923
Rupiah indonésienne	1	mai 2025	0,0001	17 338 133 000	1 498 824	2 701
Dollar néo-zélandais	1	mai 2025	0,8196	411 000	336 874	3 344
Franc suisse	1	mai 2025	1,6300	1 994 000	3 250 297	11 013
						346 548
<b>Swaps sur défaillance de crédit</b>						
Entité de référence	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	CONTREPARTIE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Markit CDX.NA.HY.44	1	juin 2030	5,000	Goldman Sachs & Co.	3 055 000,000	225 970
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>						
Paie/ reçoit	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	TAUX VARIABLE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) \$	PLUS-VALUE NON RÉALISÉE \$
Paie fixe/ reçoit variable	1	Mars 2053	3,130	USD-SOFRRATE 1D	(1 945 000)	337 299
Paie fixe/ reçoit variable	1	Septembre 2053	3,810	GBP-SONIO/N 1D	(460 000)	87 803
Paie fixe/ reçoit variable	1	Décembre 2053	3,310	GBP-SONIO/N 1D	(2 310 000)	788 505
Paie fixe/ reçoit variable	1	Mars 2054	3,280	GBP-SONIO/N 1D	(1 980 000)	687 512
Paie fixe/ reçoit variable	1	juin 2054	3,880	GBP-SONIO/N 1D	(1 575 000)	268 905
						2 170 024
<b>Plus-value non réalisée sur dérivés</b>						<b>6 691 979</b>

TABLEAU 2

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars australiens</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4261	14 910 210	21 263 379	(175 035)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 2 (suite)

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVICES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Dollar australien	1	avril 2025	0,9023	285 000	257 146	(897)
Dollar australien	1	mai 2025	0,9003	285 000	256 598	(717)
Euro	4	avril 2025	1,5619	701 000	1 094 872	(4 076)
Yen japonais	1	avril 2025	0,0096	26 100 000	251 711	(1 268)
Dollar américain	3	avril 2025	1,4402	5 152 051	7 420 112	(6 765)
						(13 723)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars canadiens</b>						
Euro	1	avril 2025	1,5376	1 466 000	2 254 185	(26 993)
Yen japonais	1	avril 2025	0,0095	26 100 000	246 768	(3 675)
Livre sterling	1	avril 2025	1,8435	128 000	235 962	(1 952)
Couronne suédoise	1	avril 2025	0,1423	370 000	52 639	(333)
Dollar américain	3	avril 2025	1,4330	10 384 606	14 881 558	(60 972)
Dollar américain	3	mai 2025	1,4278	322 953 000	461 108 384	(2 804 276)
						(2 898 201)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de francs suisses</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4344	2 225 446	3 192 069	(41 651)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de francs suisses</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4308	2 261 797	3 236 194	(10 653)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de yuans chinois</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4280	12 621 689	18 023 141	(31 947)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de couronnes danoises</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4313	489 905	701 177	(19 652)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie d'euros</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4282	81 542 933	116 463 694	(542 223)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie d'euros</b>						
Dollar américain	2	avril 2025	1,4356	1 138 729	1 634 725	(9 339)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de livres sterling</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4440	13 610 662	19 654 476	(452 229)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de pesos mexicains</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4344	1 130 466	1 621 484	(578)
<b>Plus-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de zlotys polonais</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4312	2 008 954	2 875 315	(54 210)
Dollar américain	1	mai 2025	1,4282	2 037 808	2 910 499	(8 746)
						(62 956)

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

TABLEAU 2 (suite)

Contrats de change à terme	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX DE CHANGE MOYEN DES CONTRATS (DEVISE/CAD)	MONTANT EN DEVISES	VALEUR CONTRACTUELLE \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de couronnes suédoises</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4312	890 513	1 274 546	(68 402)
Dollar américain	1	mai 2025	1,4282	939 166	1 341 363	(1 160)
						(69 562)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars de Singapour</b>						
Dollar américain	1	avril 2025	1,4441	184 969	267 105	(547)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de bahts thaïlandais</b>						
Dollar américain	1	mai 2025	1,4279	1 003 183	1 432 495	(2 148)
<b>Moins-value non réalisée sur achat de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Yuan chinois	2	avril 2025	0,1986	2 572 000	510 909	(1 862)
Euro	1	mai 2025	1,5447	1 288 000	1 989 629	(1 979)
Forint hongrois	1	avril 2025	0,0038	175 047 000	670 615	(977)
Peso mexicain	1	avril 2025	0,0709	23 149 000	1 641 922	(13 233)
Dollar néo-zélandais	1	avril 2025	0,8177	411 000	336 093	(3 327)
Livre sterling	1	mai 2025	1,8531	931 000	1 725 273	(5 552)
Dollar de Singapour	1	avril 2025	1,0687	249 000	266 108	(985)
						(27 915)
<b>Moins-value non réalisée sur vente de devises étrangères en contrepartie de dollars américains</b>						
Yuan chinois	1	avril 2025	0,1982	94 183 000	18 664 566	(90 949)
Couronne danoise	1	mai 2025	0,2065	3 474 000	717 463	(3 296)
Euro	1	avril 2025	1,5043	77 611 000	116 750 649	(3 391 427)
Forint hongrois	1	avril 2025	0,0038	175 047 000	656 633	(15 965)
Yen japonais	1	mai 2025	0,0095	345 754 000	3 283 877	(22 202)
Dollar néo-zélandais	1	avril 2025	0,8122	411 000	333 832	(884)
Livre sterling	1	mai 2025	1,8444	10 780 000	19 882 874	(2 055)
Baht thaïlandais	1	avril 2025	0,0424	34 038 000	1 444 177	(4 772)
						(3 531 550)
<b>Swaps de taux d'intérêt</b>						
	NOMBRE DE CONTRATS	ÉCHÉANCE	TAUX FIXE %	TAUX VARIABLE	VALEUR NOMINALE ACHAT(VENTE) \$	MOINS-VALUE NON RÉALISÉE \$
<b>Paie/ reçoit</b>						
Paie variable/ reçoit fixe	1	mars 2030	1,340	CNY 7-DAY REVERSE REPO	72 915 000	(182 980)
Paie variable/ reçoit fixe	1	Janvier 2034	2,518	USD-CPURNSA 3M	(4 310 000)	(33 012)
Paie variable/ reçoit fixe	1	décembre 2034	0,560	CHF-SFISDA01 12M	640 000	(6 847)
Paie variable/ reçoit fixe	1	mars 2035	2,530	KRW-KWCDC 3M	6 254 105 000	(49 278)
Paie variable/ reçoit fixe	1	décembre 2044	1,500	JPY-LIBOR 1D	711 255 000	(346 744)
Paie variable/ reçoit fixe	1	Juillet 2053	2,470	USD-CPURNSA 3M	(3 530 000)	(73 782)
Paie variable/ reçoit fixe	1	décembre 2054	1,750	JPY-LIBOR 1D	324 125 000	(165 327)
						(857 970)
<b>Moins-value non réalisée sur dérivés</b>						<b>(8 747 879)</b>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS AU 31 MARS 2025 (NON AUDITÉ) (suite)

**TABLEAU 3**

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISES	MONTANT À RECEVOIR \$
<b>Montant à recevoir sur contrats à terme</b>				
Bons du Trésor de l'Australie – 10 ans	15	juin 2025	1 681 107 AUD	7 321
EURO-BOBL	(14)	juin 2025	(1 658 020) EUR	15 031
EURO-SCHATZ	(51)	juin 2025	(5 457 125) EUR	5 750
EURX EUR-BULX – 30 ans	(73)	juin 2025	(9 258 807) EUR	880 673
Obligations des États-Unis–Long terme	139	juin 2025	16 197 591 USD	212 894
Obligations des États-Unis–Ultra	12	juin 2025	1 454 912 USD	24 949
Bons du Trésor des États-Unis – 10 ans	238	juin 2025	26 452 891 USD	67 523
<b>Montant à recevoir sur contrats à terme</b>				<b>1 214 141</b>

**TABLEAU 4**

Contrats à terme	NOMBRE DE CONTRATS ACHAT(VENTE)	ÉCHÉANCE	VALEUR CONTRACTUELLE EN DEVISES	MONTANT À PAYER \$
<b>Montant à payer sur contrats à terme</b>				
Euro-BTP	40	juin 2025	4 796 000 EUR	(148 136)
EURO-OAT	(4)	juin 2025	(489 351) EUR	(2 503)
EURX EURO – BUND	19	juin 2025	2 497 130 EUR	(78 876)
Obligations du Gouvernement du Canada – 10 ans	(52)	juin 2025	(6 407 140) CAD	(61 660)
LONG GILT	49	juin 2025	4 521 176 GBP	(52 730)
Obligations américaines Ultra 10 ans	(99)	juin 2025	(11 158 578) USD	(227 887)
Bons du Trésor des États-Unis – 2 ans	(19)	juin 2025	(3 918 211) USD	(27 477)
Bons du Trésor des États-Unis – 5 ans	(75)	juin 2025	(8 019 727) USD	(140 813)
<b>Montant à payer sur contrats à terme</b>				<b>(740 082)</b>

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES)

### a) Constitution du Fonds (note 1)

Le Fonds d'obligations d'impact mondial NEI (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement non incorporée. La date de constitution de chaque série du Fonds est la date indiquée dans le prospectus simplifié comme étant la date de création de la série, tel que mentionné ci-dessous :

Série A	Série C	Série F
14 juillet 2020	17 août 2023	14 juillet 2020
Série I	Série O	Série P
14 juillet 2020	14 juillet 2020	14 juillet 2020
Série PF		
14 juillet 2020		

### b) Parts (note 4)

#### Parts émises et en circulation

	Nombre de parts au début de la période		Parts			Nombre de parts à la fin de la période
	émises	réinvesties	émises	réinvesties	rachetées	
<b>Série A</b>						
31 mars 2025	1 504 834	407 227	30 287	509 931	1 432 417	
31 mars 2024	1 244 967	474 862	26 533	278 058	1 468 304	
<b>Série C</b>						
31 mars 2025	979 955	700 232	18 503	132 804	1 565 886	
31 mars 2024	100	394 478	2 027	6 075	390 530	
<b>Série F</b>						
31 mars 2025	2 505 174	765 992	46 010	685 420	2 631 756	
31 mars 2024	1 954 042	838 916	33 156	609 008	2 217 106	
<b>Série I</b>						
31 mars 2025	43 066 293	2 093 293	766 851	4 119 093	41 807 344	
31 mars 2024	43 655 795	2 958 560	1 088 188	4 891 914	42 810 629	
<b>Série O</b>						
31 mars 2025	1 338 127	61 703	5 114	43 660	1 361 284	
31 mars 2024	1 251 924	34 945	5 702	12 035	1 280 536	
<b>Série P</b>						
31 mars 2025	1 165 719	187 836	20 241	290 762	1 083 034	
31 mars 2024	992 964	178 208	18 201	157 761	1 031 612	
<b>Série PF</b>						
31 mars 2025	3 790 489	674 204	54 020	987 600	3 531 113	
31 mars 2024	3 680 948	622 693	50 508	632 328	3 721 821	

### c) Distributions

Toutes les distributions effectuées par le Fonds sont automatiquement réinvesties dans des parts additionnelles de la même série que celle d'où provenait la distribution, à moins qu'un avis contraire précisant un versement en espèces ne soit reçu par écrit au moins cinq jours à l'avance. Toutes les distributions réinvesties sont versées sans frais d'acquisition.

Le calendrier des distributions, qui peuvent consister en un revenu net de placement, des gains en capital nets réalisés et/ou un remboursement de capital, est le suivant :

Série A	Série C	Série F
Mensuelle	Trimestrielle	Mensuelle
Série I	Série O	Série P
Trimestrielle	Trimestrielle	Mensuelle
Série PF		
Mensuelle		

De plus, le Fonds distribuera, avant la fin de chaque année, tout excédent de revenu net et de gains en capital nets réalisés à ses porteurs de parts.

### d) Frais de gestion et autres frais (note 5)

Les ratios des frais de gestion annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série F %	Série P %
31 mars 2025	1,05	0,55	0,90
31 mars 2024	1,05	0,55	0,90
Série PF %			
31 mars 2025	0,40		
31 mars 2024	0,40		

Les ratios des frais d'administration annuels, pour 2025 et 2024, se détaillent de la façon suivante :

	Série A %	Série C %	Série F %
31 mars 2025	0,25	0,05	0,25
31 mars 2024	0,25	0,05	0,25
Série O %			
31 mars 2025	0,05	0,25	0,20
31 mars 2024	0,05	0,25	0,20
Série P %			
31 mars 2025			
31 mars 2024			

Les porteurs de parts de série C négocient les frais de gestion directement avec le courtier, qui les verse directement au gestionnaire.

Les porteurs de parts de série I négocient et paient des frais de gestion et d'administration directement auprès du gestionnaire.

Les porteurs de parts de série O négocient et paient des frais de gestion directement auprès du gestionnaire.

### e) Opérations entre parties liées (note 6)

Les charges à payer aux parties liées, présentées aux états de la situation financière, sont les suivantes :

	31 mars 2025	30 septembre 2024
	\$	\$
	28 029	27 777

### f) Informations sur les instruments financiers (note 7)

#### Stratégie lors de l'utilisation d'instruments financiers

##### Objectif de placement

Le Fonds vise à fournir un revenu courant et des rendements totaux à long terme en investissant dans des titres de créance émis par des entreprises, des gouvernements et des organisations du monde entier dont les produits, services ou objectifs de financement contribuent à répondre à certains des principaux défis sociaux et environnementaux.

Le Fonds adopte une approche responsable en matière d'investissement, telle qu'elle est décrite dans le prospectus simplifié du Fonds.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

### Instruments financiers évalués à la juste valeur

#### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

Les tableaux suivants catégorisent la juste valeur des actifs financiers du Fonds selon une hiérarchie à trois niveaux. La méthodologie utilisée pour établir la hiérarchie des titres n'est pas nécessairement une indication du risque associé au placement dans les titres. La détermination de la juste valeur est décrite dans la section « Informations significatives sur les méthodes comptables » de la note 2.

#### Hiérarchie de la juste valeur (en milliers de \$)

31 mars 2025	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	154 370	148 299	-	302 669
Titres adossés à des créances hypothécaires	85 055	27 943	-	112 998
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	21 047	-	21 047
Instruments financiers dérivés	-	6 692	-	6 692
<b>Total</b>	<b>239 425</b>	<b>203 981</b>	<b>-</b>	<b>443 406</b>
<b>Passifs financiers à la JVRN</b>				
Instruments financiers dérivés	-	8 748	-	8 748
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>8 748</b>	<b>-</b>	<b>8 748</b>

30 septembre 2024	Niveau 1 \$	Niveau 2 \$	Niveau 3 \$	Total \$
<b>Actifs financiers à la JVRN</b>				
Obligations	141 848	159 491	-	301 339
Titres adossés à des créances hypothécaires	84 636	23 138	-	107 774
Titres adossés à des crédits mobiliers	-	24 547	-	24 547
Instruments financiers dérivés	-	1 716	-	1 716
<b>Total</b>	<b>226 484</b>	<b>208 892</b>	<b>-</b>	<b>435 376</b>
<b>Passifs financiers à la JVRN</b>				
Instruments financiers dérivés	-	5 171	-	5 171
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>5 171</b>	<b>-</b>	<b>5 171</b>

#### Transferts entre les niveaux

Au cours des périodes closes le 31 mars 2025 et 30 septembre 2024, il n'y a eu aucun transfert de titres entre les niveaux 1, 2 et 3.

### Risques découlant des instruments financiers

#### Risque de change (en milliers de \$)

L'exposition du Fonds au risque de change est présentée dans le tableau ci-après. Les montants représentent les éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme). Il indique également l'effet potentiel sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une appréciation ou dépréciation de 3 % du dollar canadien par rapport à chacune des devises présentées, toutes les autres variables restant constantes.

31 mars 2025	Éléments d'actif financiers \$	Éléments de passif financiers \$	Exposition nette \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	1 143 086	1 141 404	1 682	50
EUR	243 893	240 954	2 939	88
AUD	43 081	42 791	290	9
GBP	40 644	40 327	317	10
CNY	37 644	37 035	609	18
JPY	7 890	7 543	347	10
CHF	6 595	6 502	93	3
PLN	5 997	5 881	116	3
MXN	3 430	3 244	186	6
THB	2 956	2 887	69	2
SEK	2 798	2 753	45	1
IDR	1 549	1 499	50	2
DKK	1 534	1 449	85	3
HUF	1 481	1 350	131	4
NZD	743	671	72	2
SGD	581	533	48	1
KRW	-	50	(50)	1

30 septembre 2024	Éléments d'actif financiers \$	Éléments de passif financiers \$	Exposition nette \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
USD	1 178 486	1 176 237	2 249	67
EUR	249 156	249 164	(8)	-
GBP	43 071	42 860	211	6
JPY	40 906	40 584	322	10
CNY	35 016	35 051	(35)	1
AUD	34 579	34 166	413	12
CHF	6 482	6 240	242	7
PLN	5 599	5 334	265	8
MXN	3 410	3 169	241	7
IDR	3 280	3 182	98	3
THB	2 661	2 485	176	5
DKK	1 497	1 404	93	3
HUF	1 476	1 325	151	5
NZD	781	706	75	2
SGD	587	524	63	2
KRW	78	-	78	2

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

### Risque de taux d'intérêt (en milliers de \$)

Le tableau suivant résume l'exposition du Fonds au risque de taux d'intérêt. Il comprend les éléments d'actif et de passif financiers du Fonds selon leurs justes valeurs, catégorisés en fonction de la date contractuelle de modification des taux ou de la date d'échéance, selon la première éventualité. Il indique également l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une variation de 1,00 % des taux d'intérêt en vigueur, en assumant un mouvement parallèle de la courbe de taux, toutes les autres variables étant demeurées constantes.

	Moins d'un an \$	1 à 5 ans \$	5 à 10 ans \$	Plus de 10 ans \$	Total rachetables \$	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables \$
31 mars 2025	79 672	113 103	67 953	203 685	464 413	28 206
30 septembre 2024	76 755	133 332	71 992	200 105	482 184	28 070

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de concentration

Le tableau qui suit résume le risque de concentration en pourcentage de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds :

31 mars 2025	%	30 septembre 2024	%
Segment de marché		Segment de marché	
Obligations étrangères		Obligations étrangères	
France	5,8	France	5,9
Autres pays*	36,0	Royaume-Uni	5,1
Obligations américaines	12,0	Autres pays*	30,7
Obligations supranationales	9,7	Obligations américaines	13,4
Obligations canadiennes	1,5	Obligations supranationales	6,0
Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	24,2	Obligations canadiennes	1,4
Titres adossés à des crédits mobiliers	4,5	Titres adossés à des créances hypothécaires américaines	22,4
Instruments financiers dérivés	(0,4)	Titres adossés à des crédits mobiliers	5,1
Autres éléments d'actif net	6,7	Instruments financiers dérivés	(0,7)
		Autres éléments d'actif net	10,7
<b>Total</b>	<b>100,0</b>		<b>100,0</b>

\*Cette catégorie inclut tous les pays représentant moins de 5 % de l'actif net du Fonds.

### Risque de prix (en milliers de \$)

Les estimations de l'effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Fonds d'une variation raisonnablement possible des indices de référence, établies par le gestionnaire d'après le coefficient bêta historique (coefficient de sensibilité qui indique la relation existant entre les fluctuations de la valeur d'un titre et les fluctuations du marché) entre le rendement du Fonds et celui des indices de référence, toutes les autres variables étant demeurées constantes, sont présentées dans le tableau ci-après. Une analyse de régression de 36 mois a été utilisée pour évaluer le coefficient bêta historique. Les données utilisées aux fins de l'analyse de régression reposent sur les rendements mensuels du Fonds.

Indices de référence	Variation des cours %	Effet sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	
		31 mars 2025 \$	30 septembre 2024 \$
Indice Bloomberg Global Aggregate (couvert en \$ CA)	1,00	4 658	4 847

Lorsqu'il y a plus d'un indice de référence, l'effet de chaque indice doit être considéré individuellement, car chacun des indices peut varier indépendamment des autres.

En pratique, le rendement réel des transactions peut différer de ces analyses de sensibilité et les différences pourraient s'avérer importantes.

### Risque de crédit

La concentration du risque de crédit du Fonds est répartie entre les titres à revenu fixe et les instruments financiers dérivés. Étant donné que leurs justes valeurs tiennent compte de la capacité financière de l'émetteur, ce facteur correspond au risque maximal de crédit auquel le Fonds est exposé.

### Répartition du Fonds des titres à revenu fixe par notation de crédit

Notation de crédit	Pourcentage des titres à revenu fixe	
	31 mars 2025 %	30 septembre 2024 %
AAA	23	35
AA	34	19
A	17	16
BBB	13	18
BB	7	7
B	2	2
NON NOTÉS	4	3
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

# Fonds d'obligations d'impact mondial NEI

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS – INFORMATION SPÉCIFIQUE (NON AUDITÉES) (suite)

Au 31 mars 2025, les contreparties aux instruments financiers dérivés ont une notation de crédit d'au moins de « A-2 » d'une des agences de notation de crédit ( « A-2 » au 30 septembre 2024).

### Risque de liquidité

Pour obtenir des renseignements sur les échéances des passifs financiers et sur la gestion du risque de liquidité du Fonds, se reporter à la note 7 « Informations sur les instruments financiers ».

### g) Capitaux de lancement

Le gestionnaire détient les placements liés aux capitaux de lancement suivants :

	Capitaux de lancement	Pourcentage de participation
	\$	%
31 mars 2025	1 017	-
30 septembre 2024	1 017	-

### h) Impôts - Report des pertes (note 2)

Le solde des pertes en capital et le solde des pertes autres qu'en capital déterminés aux fins des déclarations fiscales du Fonds au 15 décembre 2024, correspondant à la date de fin d'exercice à des fins fiscales, sont les suivants :

	Pertes en capital	Pertes autres qu'en capital	
	Montant	Montant	Année d'échéance
	\$	\$	
	41 073 321	-	

### i) Information sur les actifs et passifs compensés et non compensés (note 2)

Le Fonds conclut, dans le cadre normal de ses activités, diverses conventions-cadres de compensation et autres accords similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation utilisés pour les états de la situation financière (tableau section 1). Les accords permettent néanmoins d'opérer la compensation des montants dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats (tableau section 2). Le tableau de la section 2 présente les instruments financiers qui satisferaient aux critères de compensation, si de telles circonstances se présentaient, au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024. La colonne « Incidence nette » indique quelle aurait été l'incidence de la compensation de la totalité des montants sur les états de la situation financière du Fonds. Seulement les montants significatifs (au-dessus de 0,10 % de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables) ont été divulgués.

	Section 1			Section 2		
	Gross Amount	Montant compensé	Montant net présenté à l'état de la situation financière	Montants non compensés		Incidence nette
				Instruments financiers	Garantie financière reçue/donnée	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

<b>31 mars 2025</b>						
<b>Éléments d'actif financiers</b>						
Plus-value non réalisée sur dérivés	5 596 659	-	5 596 659	4 177 811	-	1 418 848
<b>Éléments de passif financiers</b>						
Moins-value non réalisée sur dérivés	8 003 103	-	8 003 103	4 177 811	-	3 825 292

	Section 1			Section 2		
	Gross Amount	Montant compensé	Montant net présenté à l'état de la situation financière	Montants non compensés		Incidence nette
				Instruments financiers	Garantie financière reçue/donnée	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$

<b>30 septembre 2024</b>						
<b>Éléments d'actif financiers</b>						
Plus-value non réalisée sur dérivés	944 900	-	944 900	944 900	-	-
<b>Éléments de passif financiers</b>						
Moins-value non réalisée sur dérivés	1 137 433	-	1 137 433	944 900	-	192 533

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024

Dans les notes afférentes aux états financiers, les termes « nous », « Placements NEI S.E.C. », « NEI » ou le « gestionnaire » font référence à Placements NordOuest & Éthiques S.E.C., le gestionnaire des Fonds, et « porteurs de parts » fait référence aux porteurs de parts rachetables des fonds NEI.

### 1. CONSTITUTION DES FONDS

Placements NEI S.E.C. agit à titre de gestionnaire des Fonds NEI, collectivement appelés les « Fonds ». L'adresse de son siège social est le 151, rue Yonge, bureau 1200, Toronto (Ontario), M5C 2W7.

Les Fonds sont tous des fiducies de fonds commun de placement ou des fiducies d'investissement à participation unitaire établis en vertu des lois de la province de l'Ontario.

L'information financière présentée dans ces états financiers et les notes afférentes est au 31 mars 2025 et 2024, et au 30 septembre 2024, et porte sur les périodes de six mois se terminant à ces dates, le cas échéant.

Pour les Fonds créés en cours d'exercice, le terme « période » désigne la période du début des opérations inscrite dans la section « création du Fonds » sous « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » pour chaque Fonds, jusqu'au 31 mars de la période applicable.

Fonds	Date de création
Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI	22 janvier 2024
Fonds d'entreprises chefs de file mondiales NEI	17 juillet 2024

Les principales activités des Fonds sont présentées à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

### 2. MODE DE PRÉSENTATION ET INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

#### MODE DE PRÉSENTATION

##### Déclaration de conformité

Les méthodes utilisées pour la préparation des présents états financiers sont conformes aux Normes internationales d'information financière (« IFRS »). Les états financiers ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration de Placements NEI S.E.C. le 13 mai 2025.

##### INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LES MÉTHODES COMPTABLES

Les principales méthodes d'évaluation et de présentation appliquées lors de la préparation de ces états financiers sont indiquées ci-dessous.

##### Instruments financiers

Les instruments financiers des Fonds comprennent, le cas échéant, la trésorerie et équivalents, les placements, les dérivés, les intérêts, les dividendes et autres montants à recevoir, les sommes à recevoir pour la vente de titres, les souscriptions à recevoir, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension et prise en pension, les sommes à payer pour l'achat de titres, les distributions à payer aux porteurs de parts, les charges à payer, les passifs, les rachats à payer et les engagements relatifs à des mises en pension et prise en pension. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date à laquelle les Fonds deviennent partie aux dispositions contractuelles de l'instrument, à savoir la date de transaction de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie liés aux placements ont expiré ou que les Fonds ont transféré la quasi-totalité des avantages et des risques de la propriété.

##### Classement et évaluation

Les Fonds classent et évaluent les instruments financiers conformément à IFRS 9, *Instruments financiers*. Selon IFRS 9, les actifs financiers sont évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN ») en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle commercial de gestion des actifs financiers.

Les portefeuilles d'actifs financiers sont gérés sur la base de la juste valeur et la performance est évaluée à la juste valeur. Les Fonds sont évalués à la juste valeur et cette information est utilisée pour évaluer la performance des actifs et pour prendre des décisions. Les flux de trésorerie contractuels des titres à revenu fixe correspondent uniquement à des remboursements de principal et d'intérêt, toutefois, ces titres ne sont ni détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels ni aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels et de la vente. La perception des flux de trésorerie contractuels est seulement accessoire à l'atteinte des objectifs du modèle économique des Fonds. Par conséquent, tous les placements sont évalués à la JVRN.

L'obligation des Fonds au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée au montant du rachat, qui se rapproche de la juste valeur. Les méthodes comptables utilisées pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des instruments financiers dérivés sont identiques aux méthodes utilisées pour évaluer la valeur liquidative des transactions avec les porteurs de parts rachetables, sauf lorsque le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI effectue des ventes à découvert dans le cadre qu'un titre emprunté est vendu en prévision d'une baisse de sa valeur marchande, ou il peut utiliser les ventes à découvert pour diverses opérations d'arbitrage. Ces titres vendus à découvert sont détenus à des fins de transaction et sont par conséquent classés comme des passifs financiers à la JVRN.

Au 31 mars 2025 et au 30 septembre 2024, il n'y a pas de différence entre la valeur liquidative par part aux fins des transactions et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables conformément aux IFRS.

##### Classement des parts émises par les Fonds

Les parts en circulation des Fonds sont considérées comme des « instruments remboursables au gré du porteur » conformément à IAS 32, *Instruments financiers : Présentation* (« IAS 32 »). Les parts en circulation des Fonds sont classées comme des passifs financiers dans les états financiers puisqu'elles ne répondent pas à la définition d'instruments remboursables au gré du porteur à classer dans les capitaux propres.

##### Dépréciation d'actifs financiers

Le modèle de dépréciation s'applique aux actifs financiers, à l'exception des instruments financiers à la JVRN ou désignés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Comme les actifs financiers sont évalués au coût amorti, les Fonds considèrent autant l'analyse historique et les informations prévisionnelles dans la détermination des pertes de crédit attendues. En date des états financiers, tous les actifs financiers évalués au coût amorti devraient se régler à court terme. Les Fonds considèrent que le risque de défaut sur ces actifs financiers est faible, et que les contreparties ont une forte capacité à respecter leurs obligations contractuelles à court terme. Étant donné la faible exposition des Fonds au risque de crédit sur les actifs financiers comptabilisés au coût amorti, aucune correction de valeur pour perte n'a été comptabilisée, car aucune dépréciation n'aura d'incidence importante sur les états financiers.

##### Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur des actifs et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date d'évaluation. Les Fonds utilisent le cours de clôture pour les actifs et passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur. Lorsque le cours de clôture ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine la valeur située dans l'écart acheteur-vendeur la plus représentative de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs et passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, y compris les instruments financiers dérivés hors cote, est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Fonds utilisent diverses méthodes et posent des hypothèses qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation.

Les techniques d'évaluation comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, la référence à la juste valeur d'un autre instrument identique en substance, la valeur actualisée des flux de trésorerie, les modèles d'évaluation des options et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et fondées sur des données de marché observables. Se reporter à la section « Informations sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur les évaluations de la juste valeur des Fonds.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### **Encaisse**

L'encaisse (découvert bancaire) et les couvertures déposées sur dérivés (collatéral à payer) sont évaluées au coût, lequel se rapproche de la juste valeur.

### **Titres de marché monétaire**

Les titres de marché monétaire sont inscrits au coût qui inclut des intérêts courus et se rapproche de la juste valeur.

### **Actions, titres indiciels et fonds négociés en Bourse**

Les actions, les titres indiciels et les fonds négociés en Bourse (« FNB ») sont inscrits au cours de clôture de la Bourse accréditée où le titre correspondant est le plus négocié. Les FNB sont évalués à la moyenne des cours acheteur et vendeur de clôture. Les bons de souscription non inscrits en Bourse sont évalués à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Obligations, titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers**

Les obligations, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont évalués à partir des cours de clôture obtenus de courtiers en valeurs mobilières reconnus.

### **Fonds de placement**

Les parts des fonds sous-jacents sont généralement inscrites à la valeur liquidative par part, fournie par le gestionnaire du fonds sous-jacent, chaque jour d'évaluation à l'exception des fonds de placement privés qui sont traités dans la section « Évaluation des titres non cotés et autres placements ».

### **Instruments financiers dérivés**

Certains Fonds ont recours à un éventail d'instruments financiers dérivés tels que des contrats de change à terme, des contrats à terme de gré à gré, des swaps de taux d'intérêt, des swaps sur défaillance de crédit, des titres à être déterminés (« TBA »), des contrats à terme et des options, soit à des fins de couverture, soit à des fins autres que de couverture, ou les deux.

### Contrats de change à terme, contrats à terme de gré à gré, swaps de taux d'intérêt, swaps sur défaillance de crédit et TBA

La juste valeur de ces instruments correspond au gain ou à la perte qu'entraînerait leur réalisation à la date d'évaluation; cette valeur est comptabilisée au poste « Plus-value non réalisée sur dérivés » et/ou « Moins-value non réalisée sur dérivés » dans les états de la situation financière.

### Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués à la juste valeur et sont réglés quotidiennement par l'entremise de courtiers agissant à titre d'intermédiaires. Les montants à recevoir (à payer) relativement au règlement de contrats à terme sont comptabilisés au poste « Montant à recevoir (à payer) sur contrats à terme » à l'état de la situation financière.

### Options

Les options inscrites à la cote d'une Bourse sont évaluées à la juste valeur fondée sur le cours de clôture de la principale Bourse sur laquelle l'option est négociée pour les positions acheteur et sur le cours vendeur pour les positions vendeur. Les options non inscrites en bourse sont évaluées à l'aide d'un modèle d'évaluation reconnu, comme le modèle Black-Scholes.

### **Évaluation des titres non cotés et autres placements**

Lorsque les principes d'évaluation des placements décrits précédemment ne sont pas applicables, la juste valeur est déterminée selon les meilleures estimations du gestionnaire à l'aide de procédures d'évaluation établies et qui reposent sur les conditions qui prévalent sur le marché à chaque date d'évaluation. Ces procédures couvrent entre autres les titres en arrêt de transaction, les titres de sociétés privées ainsi que les titres non liquides. Pour plus d'information, se reporter à la section « Jugements significatifs, estimations et hypothèses ».

### **Autres éléments d'actif et de passif**

Les dépôts sur marges, la couverture déposée sur dérivés, le montant à recevoir sur contrats à terme, les souscriptions à recevoir, la somme à recevoir pour la vente de titres, la garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ainsi que les intérêts, dividendes et autres montants à recevoir sont constatés au coût amorti.

De même, les charges à payer, les frais de performances à payer, le montant à payer sur contrats à terme, les parts rachetées à payer, la somme à payer pour l'achat de titres, les engagements relatifs à des mises en pension, les intérêts, dividendes et autres montants à payer ainsi que les distributions à payer et les taxes à payer sont constatés au coût amorti.

Étant donné la nature à court terme des autres éléments d'actif et de passif, leur valeur comptable se rapproche de leur juste valeur.

### **Opérations sur les placements**

Les opérations sur les placements sont comptabilisées à la date de l'opération. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen à l'exception du coût des titres de marché monétaire qui est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif. Le coût moyen n'inclut pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe à l'exception des obligations sans coupon. Les coûts de transaction du portefeuille, comme les commissions de courtage, engagés au moment de l'achat et de la vente de titres par les Fonds sont constatés dans les états du résultat global. L'écart entre la plus-value (moins-value) non réalisée des placements au début et à la fin de la période est comptabilisé au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global. Lors de la disposition d'un placement, la différence entre la juste valeur et le coût des placements est incluse au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » de ces mêmes états.

### **Activités de prêts de titres et de mises en pension**

À compter du 1<sup>er</sup> juin 2020, certains Fonds peuvent conclure des opérations de prêts de titres et de mises en pension par l'entremise du programme de prêts de titres de Fiducie Desjardins inc. (« Fiducie Desjardins »).

### Prêt de titres

Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille de placements ainsi que dans la valeur totale des états de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété est conservée par les Fonds.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres prêtés au jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des activités de prêts de titres ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds. Les garanties reçues sous forme d'espèces sont quant à elles comptabilisées dans l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les prêts de titres », selon le cas.

Pour les Fonds qui participent à des opérations de prêts de titres, le montant des titres prêtés et la valeur des garanties reçues sont indiqués dans l'inventaire du portefeuille de placements, le cas échéant.

Les revenus générés par les activités de prêt de titres de la Fiducie Desjardins sont partagés entre le Fonds et la Fiducie Desjardins au taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Ces revenus sont constatés au poste « Revenus provenant des activités de prêt de titres » dans les états du résultat global, le cas échéant.

### Mises en pension et prises en pension

Dans le cadre d'une mise en pension, un Fonds vend un titre à un tiers et s'engage à lui racheter le même titre, ou essentiellement le même, à un prix et une date prédéterminés. Dans le cadre d'un accord de prise en pension, un Fonds achète des titres au comptant, tout en acceptant de revendre les mêmes titres au comptant (généralement à un prix plus élevé) à une date ultérieure.

Afin de limiter le risque que la contrepartie ne puisse remplir ses obligations, les Fonds reçoivent une garantie qui comprend une combinaison d'espèces et de titres, représentant au moins 102 % du montant contractuel, déterminée quotidiennement selon la juste valeur des titres mis en pension le jour ouvrable précédent. Les titres reçus en garantie dans le cadre des mises en pension et prises en pension ne sont pas comptabilisés à l'état de la situation financière, car la quasi-totalité des risques et avantages liés à leur propriété n'a pas été transférée aux Fonds.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

Les garanties reçues sous forme d'espèces dans le cadre de mises en pension ou de prises en pension sont quant à elles comptabilisées comme actifs financiers à l'état de la situation financière au poste « Garantie en trésorerie reçue pour les mises en pension ou des prises en pension », selon le cas. Un passif correspondant à l'obligation de remettre les titres est comptabilisé au poste « Engagements relatifs à des mises en pension ou des prises en pension », selon le cas. Fiducie Desjardins, à titre de dépositaire des Fonds, peut utiliser ces montants pour acquérir des placements. Les revenus générés sont partagés entre le Fonds et Fiducie Desjardins selon le taux présenté à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds concernés. Ces revenus sont inclus au poste « Revenus provenant des activités de prêts de titres » à l'état du résultat global, le cas échéant.

### Effet de levier

Il y a effet de levier lorsque le Fonds emprunte de l'argent ou des titres, ou utilise des dérivés, pour générer une exposition au placement qui ne serait pas possible autrement.

L'exposition brute globale d'un « fonds commun de placement alternatif » au sens du Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement (le « Règlement 81-102 ») ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif, et est calculée comme la somme des éléments suivants : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt; ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions du fonds commun de placement alternatif sur dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois la valeur liquidative du Fonds, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois la valeur liquidative du Fonds.

En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI qui dépassent la valeur liquidative du Fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en résulteront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

Le gestionnaire, pour le compte du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI, a obtenu une dispense des autorités canadiennes en valeurs mobilières permettant au Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI d'effectuer des ventes à découvert et d'emprunter des fonds jusqu'à concurrence d'un maximum combiné de 100 % de sa valeur liquidative, ce qui dépasse les limites prévues par le Règlement 81-102 de 50 % de sa valeur liquidative pour les ventes à découvert et les emprunts de fonds des fonds communs de placement alternatifs et des fonds communs de placement conventionnels.

### Compensation des actifs et des passifs financiers

Un actif et un passif financiers doivent être compensés à l'état de la situation financière du Fonds si et seulement si le Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de les compenser et qu'il a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Un Fonds a un droit juridiquement exécutoire et inconditionnel de compenser un actif et un passif financiers lorsque ce droit est exécutoire dans le cours normal des affaires, et en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Les instruments financiers dérivés négociés sur les marchés hors cote, les prêts de titres, les mises en pension et prises en pension, les sommes à recevoir sur la vente de titres et les sommes à payer pour l'achat de titres font l'objet d'accords généraux de compensation ou d'ententes similaires qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, car le droit de compensation n'est exécutoire qu'en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de faillite.

Le tableau présentant l'information sur les actifs et passifs financiers compensés ou non compensés dans les états de la situation financière et faisant l'objet d'un accord général de compensation ou d'une entente similaire est présenté dans la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds, s'il y a lieu.

### Revenus

Les revenus d'intérêts à des fins de distribution présentés dans les états du résultat global tirés des placements en titres de créance sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés. Les Fonds n'amortissent pas les primes payées ni les escomptes reçus à l'achat de titres de créance à l'exception des obligations sans coupon. Les dividendes sont comptabilisés à la date ex-dividende. Les revenus provenant des FNB et des fiducies de revenu sont inclus dans les « Dividendes » dans l'état du résultat global. Les distributions notionnelles reçues des FNB sont considérées comme des transactions hors trésorerie et augmentent les coûts moyens de ces FNB. Les montants provenant de placements qui sont traités comme un remboursement de capital aux fins fiscales réduisent le coût moyen de ces placements. Les revenus de dividendes et d'intérêts étrangers sont comptabilisés au montant brut reçu et sont inclus aux postes de « Revenus » dans les états du résultat global.

Le revenu net de la société en commandite comprend le revenu attribué à des fins fiscales et est présenté dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents ». Les distributions reçues des fonds sous-jacents sont comptabilisées à la date de la distribution et sont incluses dans le poste « Distributions provenant des fonds sous-jacents » dans les états du résultat global, s'il y a lieu.

Les distributions reçues sous la forme de parts de fonds sous-jacents sont présentées à titre de « Distributions hors trésorerie provenant des placements » dans les états des flux de trésorerie, le cas échéant.

Au règlement des instruments financiers dérivés, le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins de couverture est inclus au poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur dérivés » dans les états du résultat global pour les Fonds concernés. Le gain ou la perte sur les instruments financiers dérivés détenus à des fins autres que de couverture, le cas échéant, est inclus au poste « Revenu net (perte nette) provenant de dérivés » de ces mêmes états.

### Conversion des devises

Les états financiers, les souscriptions et les rachats des Fonds sont libellés en dollars canadiens, monnaie fonctionnelle et de présentation des Fonds. Les actifs et les passifs en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur à chaque date d'évaluation. Les achats et les ventes de titres, de même que les revenus et les dépenses, exprimés en devises, sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change en vigueur aux dates des opérations.

Les écarts de conversion se rapportant à la trésorerie sont présentés à titre d'« Écart de conversion sur encaisse » et les écarts de conversion se rapportant à d'autres actifs et passifs financiers sont présentés sous les postes « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » et « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » dans les états du résultat global.

Les montants en devises sont présentés en utilisant les abréviations suivantes :

Abréviation	Devise
AED	Dirham des Émirats arabes unis
AUD	Dollar australien
BRL	Réal brésilien
CAD	Dollar canadien
CHF	Franc suisse
CLP	Peso chilien
CNY	Yuan chinois
CZK	Couronne tchèque
DKK	Couronne danoise
EUR	Euro
GBP	Livre sterling
HKD	Dollar de Hong Kong
HUF	Forint hongrois
IDR	Rupiah indonésienne
ILS	Shekel israélien
INR	Roupie indienne
JPY	Yen japonais

Abréviation	Devise
KRW	Won sud-coréen
MXN	Peso mexicain
MYR	Ringgit malaisien
NOK	Couronne norvégienne
NZD	Dollar néo-zélandais
PHP	Peso philippin
PLN	Zloty polonais
RUB	Rouble russe
SAR	Riyal saoudien
SEK	Couronne suédoise
SGD	Dollar de Singapour
THB	Baht thaïlandais
TRY	Livre turque
TWD	Dollar de Taïwan
USD	Dollar américain
VND	Dong vietnamien
ZAR	Rand sud-africain

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### Ventes à découvert

Les gains ou les pertes non réalisés découlant des positions vendeur sont reflétés dans l'état du résultat global au poste « Gain net (perte nette) non réalisé(e) sur placements » et la juste valeur des positions vendeur est reflétée dans l'état de la situation financière au poste « Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN) - positions vendeur ». Lorsque la position vendeur est liquidée, les gains ou les pertes sont réalisés et inclus dans le poste « Gain net (perte nette) réalisé(e) sur placements » dans l'état du résultat global.

Rien ne garantit qu'un fonds sera en mesure de liquider une position vendeur à un moment ou à un prix acceptable. Jusqu'à ce que le Fonds remplace un titre emprunté, il maintiendra une marge adéquate auprès du courtier, constituée de liquidités et de titres liquides. Au 31 mars 2025, la marge maintenue auprès du courtier est indiquée dans l'état de la situation financière au poste « Dépôts sur marge », le cas échéant.

### Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part, présentée à l'état du résultat global, représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables divisée par le nombre moyen de parts en circulation au cours de la période.

### Impôts

Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), chaque Fonds est admissible ou entend devenir admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement, excepté les Fonds identifiés ci-dessous.

Les Fonds suivants sont considérés comme des fiducies d'investissement à participation unitaire :

- Mandat NEI revenu fixe;
- Mandat NEI actions canadiennes;
- Mandat NEI actions mondiales; et
- Mandat NEI répartition d'actifs sous gestion (collectivement, « les Mandats »)

La date de fin d'année d'imposition de tous les Fonds est le 15 décembre sauf pour le Fonds du marché monétaire NEI et les Mandats, dont la date est le 31 décembre.

Les Fonds sont imposables sur leurs revenus et leurs gains nets en capital non distribués aux porteurs de parts. Les Fonds doivent verser aux porteurs de parts la totalité de leurs revenus de placement et une part suffisante du montant net de leurs gains en capital réalisés pour ne pas être assujettis à l'impôt sur le revenu. Les Fonds ne comptabilisent donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que les Fonds ne comptabilisent pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôt liée aux pertes en capital et pertes autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Dans certains cas particuliers, les Mandats peuvent devoir payer l'impôt minimum de remplacement et peuvent être assujettis à un impôt spécial prévu à la partie XII.2 de la Loi de l'impôt. Le gestionnaire prévoit que les Mandats ne seront pas assujettis à l'impôt prévu à la partie XII.2, mais rien ne garantit que cela ne se produira pas.

Les pertes en capital peuvent être reportées indéfiniment en diminution de gains en capital futurs. Les pertes autres qu'en capital subies au cours de l'exercice peuvent être reportées ultérieurement sur 20 ans et inscrites en diminution des revenus et des gains en capital futurs.

Les distributions sont classées comme remboursement de capital, revenu net de placement ou gain en capital. Le gestionnaire se réserve le droit d'effectuer des distributions supplémentaires au cours d'un exercice donné, s'il le juge approprié.

Les Fonds sont actuellement assujettis à des retenues d'impôts sur les revenus étrangers de placement et les gains en capital dans certains pays étrangers. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôts s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Les Fonds qui ont une exposition aux titres indiens doivent comptabiliser une provision fiscale pour les gains non réalisés qui excèdent les pertes non réalisées.

Chaque Fonds fera, en vertu du paragraphe 39(4) de la Loi de l'impôt, un choix faisant en sorte que l'ensemble des gains ou des pertes réalisés à la disposition de titres qui sont des « titres canadiens » (au sens de la Loi de l'impôt), y compris les titres canadiens acquis dans le cadre de ventes à découvert, seront réputés être des gains ou des pertes en capital du Fonds.

Se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds pour plus d'information sur les impôts.

### Placement dans d'autres entités d'investissement

Les fonds répondent à la définition d'« entités d'investissement » de la norme IFRS 10, *États financiers consolidés*, et comptabilisent leurs investissements dans des fonds sous-jacents à la JVRN.

Conformément à IFRS 12, *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, les informations spécifiques sur la participation dans des entités, telles que des filiales, des entreprises associées et des entités structurées ont été présentées, le cas échéant, dans les « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds concerné.

### Filiales

Une entité est considérée comme une filiale lorsqu'elle est contrôlée par une autre entité. Le Fonds contrôle une entité lorsqu'il a le droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer par le pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

### Entreprises associées

Les entreprises associées sont des participations dans des entités sur lesquelles les Fonds exercent une influence notable, sans exercer un contrôle.

### Entités structurées

Les entités structurées sont des entités conçues de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité. Le gestionnaire a déterminé que les placements dans des fonds sous-jacents (incluant les sociétés en commandite), des titres indicels, des fonds négociés en Bourse, des fiducies de revenu, des titres adossés à des créances hypothécaires et des titres adossés à des crédits mobiliers sont des entités structurées, à moins que le lien spécifié soit différent. Les valeurs totales de ces placements dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » représentent également la juste valeur des participations dans des entités structurées.

### Nouvelles normes, amendements et interprétations pas encore en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications de normes et d'interprétations ne sont pas encore entrées en vigueur au 31 mars 2025 et n'ont pas été appliquées dans la préparation de ces états financiers.

### Classification et évaluation des instruments financiers (Amendements au IFRS 9, *Instruments Financiers* and IFRS 7, *Instruments Financiers : Divulgations*)

En mai 2024, l'International Accounting Standards Board (« IASB ») a publié des amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la « date de règlement » et introduit un choix de méthode comptable pour décomptabiliser les passifs financiers réglés à l'aide d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Ces amendements s'appliquent aux exercices annuels ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'adoption anticipée étant autorisée.

### IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1 *Présentation des états financiers*. Elle introduit plusieurs nouvelles exigences qui devraient avoir un impact sur la présentation et la divulgation des états financiers. Il s'agit notamment de :

- L'obligation de classer tous les produits et toutes les charges dans des catégories spécifiques et de fournir des totaux et des sous-totaux spécifiques dans l'état des résultats.
- Amélioration des orientations sur l'agrégation, la localisation et les libellés des éléments dans les états financiers et les notes annexes.
- Informations à fournir sur les mesures de performance définies par la direction.

La norme IFRS 18 est applicable aux exercices annuels à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027, l'adoption anticipée étant autorisée.

Les Fonds évaluent actuellement l'effet de la norme et des amendements. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir d'effet significatif sur les états financiers des Fonds.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### 3. JUGEMENTS SIGNIFICATIFS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES

Lorsqu'il prépare les états financiers, le gestionnaire doit faire appel à son jugement pour appliquer les méthodes comptables et établir des estimations et des hypothèses quant à l'avenir. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par les Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

#### Évaluation de la juste valeur des dérivés et des titres non cotés sur un marché actif

Les Fonds peuvent détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, notamment des instruments financiers dérivés. La juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'utilisation de données de marché observables et minimisent l'utilisation de données non observables. Les Fonds considèrent comme des données observables les données de marché qui sont faciles à obtenir, diffusées et mises à jour périodiquement, fiables et vérifiables, non exclusives et fournies par des sources indépendantes qui sont des intervenants actifs sur le marché en question. Les modèles utilisés pour déterminer la juste valeur sont validés et sont examinés périodiquement par du personnel expérimenté du gestionnaire.

Lorsque des prix cotés ne sont pas disponibles, les estimations de la juste valeur sont établies à l'aide de la valeur actualisée et d'autres méthodes d'évaluation, qui sont elles-mêmes fonction des hypothèses relatives au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation, lesquels reflètent divers degrés de risque, dont le risque de liquidité, le risque de crédit, et les risques liés aux taux d'intérêt, aux taux de change et à la volatilité des prix et des taux.

Le calcul des justes valeurs peut différer et avoir une incidence sur les justes valeurs présentées compte tenu de l'utilisation du jugement dans l'application des techniques d'évaluation et des estimations acceptables. La juste valeur reflète les conditions du marché à une date donnée et, pour cette raison, peut ne pas être représentative des justes valeurs futures. Se reporter à la note 7 « Information sur les instruments financiers » pour de plus amples renseignements sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

### 4. ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

#### Structure des parts rachetables

Chaque Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et un nombre illimité de parts rachetables (les parts) de chaque série. Chaque part de série confère le droit à son porteur de participer également aux distributions que le Fonds effectue pour cette série. Des fractions de part peuvent être émises.

Les parts d'un Fonds sont de même série et confèrent les mêmes droits et privilèges, sauf que dans un Fonds comptant plus d'une série de parts, chaque série de parts peut être assortie de différentes structures de frais de gestion, de rémunération du courtier ou de distribution. Par conséquent, chaque part confère un droit de vote à son porteur et permet à ce dernier de participer également aux distributions effectuées par le Fonds en ce qui a trait aux séries de parts et, lors de sa liquidation, à la répartition de l'actif net attribuable à la série de parts après acquittement du passif en cours. Une fraction de part confère à son porteur un droit de participation proportionnel, mais ne comporte pas de droit de vote.

Les Fonds n'émettent que des parts et des fractions de part entièrement libérées. Un porteur de parts peut faire racheter ses parts de la manière décrite à la déclaration de fiducie du Fonds concerné.

Le gestionnaire gère le capital des Fonds conformément à leurs objectifs de placement (se reporter à la note 7). Les Fonds s'efforcent d'investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés et de maintenir des liquidités suffisantes pour effectuer les rachats conformément aux règlements sur les valeurs mobilières, ces liquidités étant augmentées par des emprunts à court terme ou la cession de placements si nécessaire.

#### Parts autorisées

Les parts autorisées du Fonds sont composées des séries de parts suivantes :

Un nombre illimité de parts de série A, qui s'adressent principalement aux investisseurs particuliers achetant des parts selon l'option de frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série C, qui s'adressent aux investisseurs qui ont accordé à leur courtier un pouvoir discrétionnaire à l'égard de leurs placements, lui permettant d'investir au moyen de portefeuilles modèles exclusifs.

Un nombre illimité de parts de série F, qui s'adressent aux investisseurs participant à des programmes n'exigeant pas le paiement de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers.

Un nombre illimité de parts de série I, qui s'adressent aux investisseurs institutionnels et aux autres investisseurs fortunés qui répondent aux critères que le gestionnaire peut établir de temps à autre et qui négocient et paient des frais de gestion directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série I ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série O, qui s'adressent aux investisseurs, qui peuvent inclure des programmes de comptes intégrés parrainés par des courtiers ou des portefeuilles qui font des répartitions initiales importantes dans les fonds et sont approuvés par le gestionnaire de temps à autre, qui font des placements importants dans un Fonds et qui répondent aux critères d'admissibilité que le gestionnaire peut établir de temps à autres. Ces investisseurs doivent conclure une entente avec le gestionnaire qui détermine les frais de gestion négociés et paient ces frais directement au gestionnaire. Les frais de gestion de la série O ne seront en aucun cas supérieurs aux frais de gestion payables à l'égard des parts de la série A du Fonds.

Un nombre illimité de parts de série P, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 \$ dans les Fonds NEI, et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier. Les parts de la série P ne peuvent être achetées que selon l'option avec frais de souscription initiaux.

Un nombre illimité de parts de série PF, qui s'adressent aux investisseurs ou aux comptes gérés de façon discrétionnaires par un conseiller qui détiennent individuellement ou globalement (dans le cas des comptes gérés de façon discrétionnaire seulement), un investissement d'au moins 100 000 \$ dans un seul Fonds et qui participe à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription, ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier.

Un nombre illimité de parts de série W, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série W. Les parts de série W ne peuvent être achetées que selon l'option avec des frais de souscription initiaux. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Un nombre illimité de parts de série WF, qui s'adressent aux investisseurs effectuant un placement initial d'au moins 100 000 \$ dans un portefeuille privé NEI qui participent à des programmes n'exigeant pas qu'ils versent de frais de souscription ni de frais de service aux spécialistes en placement ou aux courtiers et dont le courtier a conclu une convention de courtage avec le courtier qui prévoit la distribution de parts de série WF. Le critère de placement initial peut varier de temps à autre.

Le 10 août 2020, Placements NEI S.E.C. a mis fin à l'acquisition de parts par versement de frais différés au rachat (« FDR »), frais de souscription réduits, frais de souscription réduits 2 et frais de souscription réduits 3 (collectivement, les « FSR ») pour les Fonds qui offraient ces choix. Ceux qui détiennent des parts FDR et/ou FSR ont pu continuer à investir selon ces modalités jusqu'à octobre 2020. À partir du 5 octobre 2020, plus aucune souscription de parts ne pouvait se faire selon les modalités FDR ou FSR. Le 14 mars 2025, toutes les parts du Fonds NEI détenues dans des options de frais de souscription FDR et FSR ont été converties en options de frais de souscription payable à l'acquisition correspondantes pour la même série des Fonds applicables. Les parts échues et non échues détenues dans des options de frais de souscriptions payable à l'acquisition avec FDR et des options de frais d'acquisition sans FSR ont été converties automatiquement en options de frais de souscriptions payable à l'acquisition correspondantes. À la suite de ces conversions, toutes les unités détenues dans des options de frais de souscription payable à l'acquisition qui répondent aux critères d'admissibilité du programme de tarification préférentielle seront automatiquement transférées à la série de tarification préférentielle correspondante.

#### Évaluation des parts

Chaque jour ouvrable, pour chaque série de parts de chaque Fonds, le gestionnaire calcule la valeur liquidative par part en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par le nombre de parts en circulation.

La valeur liquidative de chaque série d'un Fonds correspond à la proportion de l'actif de ce Fonds attribuable à cette série, déduction faite de la proportion du passif global du Fonds attribuable à cette série et du passif spécifique de cette série. Les charges liées directement à une série lui sont imputées. Les autres revenus et charges ainsi que les gains et les pertes en capital réalisés et non réalisés sont imputés à chaque série en proportion de leur valeur liquidative respective.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### Gestion du risque lié aux parts

Les parts émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital des Fonds. Les Fonds ne sont pas assujettis à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part des Fonds pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu dans le délai prescrit. Les parts sont rachetables contre un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative des Fonds.

### Rachats

Les porteurs de parts peuvent en tout temps obtenir le rachat de la totalité ou d'une partie de leurs parts à la date d'évaluation, à la valeur liquidative par part de clôture. Le paiement des parts rachetées sera effectué par le Fonds concerné.

## 5. FRAIS DE GESTION ET AUTRES FRAIS

### Frais de gestion

En tant que fiduciaire, gestionnaire, conseiller en valeurs et agent chargé de la tenue des registres, Placements NEI S.E.C. reçoit, pour chaque Fonds, des frais de gestion, avant taxes, calculés sur la valeur liquidative de chaque série de parts chaque jour d'évaluation. Les frais de gestion sont calculés quotidiennement sur la valeur liquidative des Fonds selon le taux annuel présenté aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds. Placements NEI S.E.C. est responsable du paiement des frais de gestion des placements aux sous-conseillers en valeurs dont les services sont retenus par les Fonds.

Les frais de gestion varient selon les Fonds et les séries. Les parts de série I et de série O des Fonds ne sont pas soumises à des frais de gestion, car les porteurs de parts de ces séries négocient et paient ces frais directement au gestionnaire.

Certains Fonds peuvent investir dans d'autres organismes de placement collectif (« les fonds sous-jacents ») incluant d'autres Fonds NEI afin d'atteindre leurs objectifs de placement. Ces fonds sous-jacents doivent alors payer des frais, qui s'ajoutent à ceux que doit payer le Fonds qui fait le placement. Le Fonds n'aura à payer aucuns frais de gestion qui, de l'avis d'une personne raisonnable, dédoubleraient les frais que le fonds sous-jacent doit payer pour le même service.

### Frais de performance

Sous réserve de l'atteinte de la valeur optimale (comme il est décrit ci-après), le gestionnaire perçoit des frais de performance payables au sous-conseiller en valeurs à l'égard du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI. Les frais de performances sont calculés, gagnés et comptabilisés quotidiennement, sur la base du rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période au cours de laquelle les frais de performances ont été versés, et deviennent un passif du Fonds chaque jour d'évaluation et sont versés par le Fonds à la fin de chaque trimestre civil.

Le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI paie au gestionnaire des honoraires liés au rendement quotidien équivalant à 20 % de la différence positive entre le prix par part chaque jour d'évaluation et la valeur optimale diminuée du taux de rendement minimal par part le jour d'évaluation, multipliée par le nombre de parts en circulation au jour d'évaluation applicable pour la détermination des honoraires liés au rendement. Le calcul permet d'assurer que les frais de performance correspondent au rendement total cumulatif du Fonds depuis la dernière période où les frais de performance ont été calculés. Le taux de rendement minimal par part de chaque série applicable un jour d'évaluation est le produit a) de 2 % pour chaque année civile (au prorata du nombre de jours de l'année civile); b) du prix par part de chaque série applicable le jour d'évaluation; et c) du nombre de jours écoulés depuis la valeur optimale établie la plus récente ou depuis le début de l'année civile en cours, selon le plus récent de ces deux événements. Une fois que la valeur optimale est atteinte, le sous-conseiller en valeurs perçoit des honoraires liés au rendement qui ne seront pas réduits en cas de rendement négatif du Fonds ultérieurement.

Le gestionnaire se réserve le droit, à son gré, de cesser de percevoir les honoraires liés au rendement, de les diminuer ou d'y renoncer en tout temps. Les frais de performances sont assujettis aux taxes applicables, y compris la TPS/TVH.

### Autres dépenses

Le gestionnaire paie tous les frais de fonctionnement (les « charges d'exploitation ») des Fonds, à l'exception des :

- Les « dépenses du fonds », qui sont collectivement:

- coûts et dépenses liés aux taxes (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH);
- coûts d'emprunt encourus par les Fonds de temps à autre;
- coûts associés au comité d'examen indépendant (« CEI »). Les frais relatifs au CEI comprennent les cotisations annuelles, les frais de réunion et d'autres dépenses connexes tels que les frais de déplacement liés au fonctionnement du CEI;
- les coûts de conformité avec toute modification réglementaire imposée après le 27 juillet 2018;

et

- coûts liés aux transactions de portefeuille, y compris les commissions de courtage et les frais de recherche et d'exécution.

Les charges d'exploitation comprennent, sans s'y limiter, les honoraires d'audit, les frais de comptabilité des fonds, les frais d'agence de transfert et de tenue des registres, les frais de garde, les frais d'administration et les services fiduciaires relatifs aux régimes fiscaux enregistrés, les frais d'impression et de diffusion des prospectus, des informations sur les fonds et des documents d'information continue, les frais juridiques, les frais bancaires, les frais de communications avec les investisseurs et les droits de dépôt réglementaire.

En contrepartie de l'obligation de payer des charges d'exploitation, chaque Fonds verse au gestionnaire des frais d'administration fixes (« frais d'administration ») qui sont soumis aux taxes applicables, y compris la TVH. Les frais d'administration varient selon les Fonds et les séries. Les frais d'administration correspondent à un pourcentage déterminé de la valeur liquidative de la série, calculé et comptabilisé quotidiennement. Aucuns frais d'administration ne sont facturés aux parts de série I des Fonds en raison des structures des frais associées à ces séries.

Le taux annuel des frais de gestion et le taux des frais d'administration présentés aux « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relatives à chacun des Fonds pourraient être inférieurs aux taux présentés dans le prospectus, puisque le gestionnaire peut assumer une partie de ces frais.

Pour obtenir des renseignements concernant les frais de gestion et les autres frais auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 6. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire, le fiduciaire, le gestionnaire de portefeuille et le registraire des Fonds. Le commandité du gestionnaire Placements NEI S.E.C., Placements NordOuest & Éthiques inc., est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Inc. (« Aviso »). Aviso est le commanditaire unique du gestionnaire. Aviso est une filiale en propriété exclusive d'Aviso Wealth Limited Partnership, qui est à son tour détenue à 50 % par Desjardins Holding financier inc. et à 50 % par une société en commandite, CU CUMIS Wealth Holdings LP, appartenant à cinq centrales de crédit coopératives provinciales et à The CUMIS Group Limited. Desjardins Holding financier inc. est une filiale en propriété exclusive de la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »).

Placements NEI S.E.C. est le gestionnaire des Fonds aux termes de la convention de gestion. Le gestionnaire pourvoit à l'administration quotidienne des Fonds. Placements NEI S.E.C. leur procure ou fait en sorte qu'on leur procure tous les services (comptabilité, garde de valeurs, gestion de portefeuille, tenue des registres, agent des transferts) dont ils ont besoin. Les Fonds versent des frais de gestion et d'administration à Placements NEI S.E.C. Les honoraires de Placements NEI S.E.C. à titre de fiduciaire et de conseiller en valeurs sont entièrement à sa charge.

Fiducie Desjardins est le dépositaire des Fonds. Fiducie Desjardins est une filiale en propriété exclusive de la Fédération. Les Fonds peuvent s'engager dans des opérations de prêt de titres et Fiducie Desjardins peut agir à titre d'agent de prêt de titres et mises en pension et/ou prises en pension (« agent ») des Fonds. Les revenus tirés de ces prêts de titres sont répartis entre les Fonds et l'agent.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### Fonds sous-jacents

Conformément à leurs objectifs de placement, certains Fonds investissent leurs actifs dans des parts de série I dans d'autres Fonds NEI. Le cas échéant, les fonds sous-jacents désignés comme « apparentés » dans le tableau « Hiérarchie de la juste valeur » sont considérés comme des parties liées. Se reporter à la note 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » pour plus d'informations sur la hiérarchie des justes valeurs et l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Toutes les transactions relatives à ces placements sont exécutées en fonction de la juste valeur des placements comme il est décrit à la section sur les informations significatives sur les méthodes comptables. Ces Fonds ne paient aucune commission ni d'autres frais relativement à ces transactions.

Pour obtenir des renseignements concernant les parties liées de chaque Fonds, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 7. INFORMATIONS SUR LES INSTRUMENTS FINANCIERS

### Niveaux hiérarchiques des instruments financiers évalués à la juste valeur

L'évaluation de la juste valeur des instruments financiers est établie en fonction des trois niveaux hiérarchiques suivants :

- Le niveau 1 a trait à une évaluation fondée sur des prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- Le niveau 2 a trait à des techniques d'évaluation fondées principalement sur des données observables sur le marché.
- Le niveau 3 a trait à des techniques d'évaluation qui ne sont pas fondées principalement sur des données observables sur le marché.

Si des données d'entrée de niveaux différents sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, l'évaluation est classée au niveau le plus bas des données significatives pour l'évaluation de la juste valeur.

### Suivi des évaluations

Le gestionnaire a la responsabilité d'établir les évaluations à la juste valeur incluses dans les états financiers des Fonds, y compris les évaluations de niveau 3. Le gestionnaire obtient les prix auprès d'un tiers fournisseur de services d'établissement des prix et ces prix font l'objet d'un suivi et d'un examen quotidiens. Le comité de suivi des évaluations (le « comité ») s'assure que des procédures opérationnelles appropriées ainsi qu'une structure de surveillance adéquate sont en place et suivies. Il se rencontre trimestriellement pour réviser les situations de juste valeur. Des rapports sont produits mensuellement et remis à chacun des trimestres aux membres du comité. Le comité examine également les traitements particuliers appliqués par la Direction Contrôle et Évaluation des fonds de placement. De plus, le comité établit l'orientation de la politique d'évaluation. Trimestriellement, ce comité examine et approuve les évaluations des titres de niveau 3 après avoir obtenu la confirmation des évaluations de chacun des gestionnaires de portefeuilles, au besoin. Le cas échéant, il approuve des ajustements apportés aux prix ou aux estimations fournis par le tiers fournisseur.

### Établissement des niveaux

Un changement dans la méthode d'évaluation de la juste valeur peut entraîner un transfert entre niveaux. La politique des Fonds consiste à comptabiliser les incidences des transferts d'un niveau à l'autre de la hiérarchie à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Les types de placements énumérés ci-après pourraient être classés au niveau 3 advenant que leur prix ne soit plus fondé sur des données observables.

### Titres de marché monétaire

Les titres de marché monétaire proviennent principalement du secteur public et de sociétés. Les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables. Les titres de marché monétaire du secteur public garantis par le gouvernement fédéral ou provincial sont classés au niveau 1. Les autres titres de marché monétaire sont classés au niveau 2.

### Actions

Les actions sont classées au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est observable. Certaines actions ne sont pas négociées fréquemment, si bien qu'aucun prix observable n'est disponible. Dans ce cas, la juste valeur est déterminée au moyen de données de marché observables et elle est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas la juste valeur est classée au niveau 3. Les bons de souscription non cotés sont généralement classés au niveau 2.

### Titres indiciels et fonds négociés en Bourse

Les titres indiciels et les FNB sont classés au niveau 1 lorsque le titre est négocié activement et qu'un prix fiable est disponible. Les FNB sont classés au niveau 2 lorsque le titre est peu négocié et que son évaluation repose principalement sur des données observables sur le marché.

### Obligations

Les obligations du secteur public garanties par le gouvernement fédéral ou provincial sont classées de niveau 1. Les obligations de sociétés, qui sont évaluées selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités, sont habituellement classées de niveau 2.

### Titres adossés à des créances hypothécaires et titres adossés à des crédits mobiliers

Les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers comprennent principalement des titres de sociétés, qui sont évalués selon des modèles fondés sur des données d'entrée comme la courbe des taux d'intérêt, les écarts de crédit et les volatilités. Comme les données d'entrée significatives aux fins de l'évaluation sont généralement observables, les titres adossés à des créances hypothécaires et les titres adossés à des crédits mobiliers sont habituellement classés au niveau 2.

### Fonds de placement

Les fonds de placement publics sont classés au niveau 1 lorsque ceux-ci ont un prospectus sans restriction et qu'un prix fiable est observable. Certains fonds de placement ne sont pas publics, leur prix est alors déterminé au moyen de données de marché observables et la juste valeur est classée au niveau 2, à moins que la détermination de la juste valeur fasse intervenir des données non observables importantes, auquel cas l'évaluation est classée au niveau 3.

### Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés, composés de contrats de change à terme, de contrats à terme, de swaps de taux d'intérêt et de swaps sur défaillance de crédit, pour lesquels les écarts de crédit des contreparties sont observables et fiables ou pour lesquels les données liées au crédit sont considérées comme significatives pour la juste valeur, sont classés au niveau 2. Les options sont classées au niveau 1 lorsque l'option est activement négociée et qu'un prix fiable est observable. Les options non cotées sont généralement classées au niveau 2.

Les renseignements détaillés concernant la hiérarchisation des instruments financiers de chaque Fonds se retrouvent à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds. Pour les titres classés au niveau 3, les techniques d'évaluation et les hypothèses sont également présentées à la section des notes afférentes aux états financiers.

### Gestion des risques découlant des instruments financiers

Les activités des Fonds exposent ces derniers à divers risques financiers, dont le risque de marché (incluant le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix), le risque de concentration, le risque de crédit et le risque de liquidité. La stratégie globale de gestion des risques des Fonds met l'accent sur la nature imprévisible des marchés financiers et vise à optimiser le rendement des Fonds. La majorité des placements comportent un risque de perte.

Le gestionnaire est responsable de la gestion des risques des Fonds ainsi que de la sélection et du suivi des sous-conseillers en valeurs.

Mensuellement, il compare la performance des Fonds aux indices de référence et cette analyse est révisée trimestriellement par le comité d'investissement du gestionnaire (le « Comité de placement »). Il s'assure également du respect de la politique de placement des Fonds et rédige un rapport de conformité qui est révisé trimestriellement par le Comité de placement.

Le gestionnaire organise des réunions annuelles avec les sous-conseillers afin de se tenir au courant de tout changement dans leurs pratiques de placement.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

### **Risque de marché**

Le risque de marché correspond au risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'instruments financiers découlant d'une fluctuation des paramètres ayant une incidence sur cette valeur, notamment les taux d'intérêt, les taux de change, les cours des titres, les changements politiques et les événements catastrophiques, tels que les pandémies ou les catastrophes. Le risque de marché des Fonds est géré au moyen de la diversification des ratios d'exposition du portefeuille.

### **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises.

Le risque de change est composé d'éléments monétaires (incluant généralement l'encaisse, les montants à recevoir en devises, les placements dans des titres à revenu fixe et des titres de marché monétaire) et d'éléments non monétaires (incluant généralement les placements dans des actions et des fonds de placement). Les actifs non monétaires sont classés en fonction de la devise dans laquelle le titre a été acheté.

Les Fonds s'exposent au risque de change en détenant des éléments d'actif et de passif libellés en devises autres que le dollar canadien, monnaie fonctionnelle des Fonds, puisque la valeur des titres libellés en devises variera en fonction des taux de change en vigueur.

L'exposition des Fonds au risque de change est présentée en fonction de la valeur comptable des actifs et des passifs financiers (incluant les dérivés et le montant nominal des contrats de change à terme et des contrats à terme standardisés sur devises, le cas échéant).

Lorsque la valeur du dollar canadien diminue par rapport à la valeur d'une devise étrangère, la valeur des placements étrangers augmente. À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente, la valeur des placements étrangers diminue.

Le risque de change est présenté lorsque l'exposition des Fonds aux devises est supérieure à 5 % de l'actif net.

### **Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Un risque de taux d'intérêt existe lorsqu'un fonds de placement investit dans des instruments financiers portant intérêt. En général, la valeur de ces titres augmente si les taux d'intérêt baissent et diminue si les taux d'intérêt augmentent. Le gestionnaire gère ce risque en calculant et en surveillant la duration effective moyenne du portefeuille concernant ces titres. Les Fonds détiennent également un montant limité de trésorerie exposé à des taux d'intérêt variables de sorte qu'ils sont exposés au risque de taux d'intérêt sur les flux de trésorerie.

Les variations des taux d'intérêt du marché peuvent affecter les frais d'emprunt des positions vendeuses détenues par le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI.

### **Risque de prix**

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché, autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt.

Le gestionnaire de portefeuille compte gérer ce risque au moyen d'une sélection judicieuse de titres et d'autres instruments financiers, conformément aux limites définies. Le risque maximal découlant des instruments financiers est déterminé en fonction de la juste valeur ou de la valeur contractuelle des instruments financiers. Les instruments financiers détenus par les Fonds sont exposés au risque de prix découlant des incertitudes relatives aux cours futurs des instruments.

### **Risque de concentration**

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique ou un secteur d'activité. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir à l'international, la concentration par emplacement géographique est présentée entre autres selon le pays d'incorporation ou la région. Pour les Fonds dont la stratégie est d'investir localement, la concentration par secteur d'activité est présentée selon leurs placements dans les différents secteurs. Le risque de concentration est géré au moyen de la diversification du portefeuille dans le cadre de l'objectif et de la stratégie d'investissement d'un Fonds.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie de l'instrument financier ne soit pas en mesure de payer le montant total à l'échéance. Le risque de crédit du Fonds est géré par une analyse de crédit indépendante du gestionnaire/sous-conseiller, en plus de l'analyse d'une agence de notation désignée.

### **Transaction sur instruments financiers**

Le risque de crédit propre aux Fonds et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers, y compris les instruments financiers dérivés. Les transactions sont réglées ou payées à la livraison par l'entremise de courtiers approuvés. Le risque de défaillance est jugé minime, puisque la livraison des titres vendus est effectuée seulement lorsque le courtier a reçu le paiement.

Le paiement sur achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction échouera si une des parties ne respecte pas ses obligations.

Le recours à des dépositaires et à des courtiers primaires qui procèdent au règlement des transactions comporte toutefois des risques et, dans de rares circonstances, les titres et autres actifs déposés auprès du dépositaire ou du courtier peuvent être exposés au risque de crédit lié à ces parties. En outre, des problèmes d'ordre pratique ou des retards peuvent survenir lorsque les Fonds tentent de faire respecter leurs droits à l'égard des actifs en cas d'insolvabilité d'une telle partie.

La notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire est généralement effectuée par des organismes de notation désignés. Lorsque les agences de notation ne s'accordent pas sur la notation des titres à revenu fixe et des titres du marché monétaire, ceux-ci sont classés conformément à ces règles :

- Si deux notations de crédit sont disponibles, mais qu'elles sont différentes, la notation de crédit la moins élevée est utilisée;
- Si trois notations de crédit sont disponibles, la notation de crédit la plus fréquente est utilisée;
- Si les trois agences de notation ont des notes différentes, c'est la note médiane qui est retenue.

La note de crédit est ensuite convertie au format commun des agences de notation. En général, plus la cote de crédit d'un titre est élevée, plus la probabilité qu'il manque à ses obligations est faible.

Les instruments financiers dérivés sont des contrats dont la valeur est fonction notamment d'un actif sous-jacent et d'autres facteurs externes, tels des taux d'intérêt et des cours de change. La majorité des contrats d'instruments financiers dérivés sont négociés de gré à gré entre les Fonds et leurs contreparties, et comprend des contrats de change à terme. Les autres transactions sont des contrats négociés en Bourse comprenant principalement des contrats à terme.

Étant donné que le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI peut emprunter des liquidités à des fins d'investissement, vendre des titres à découvert et déposer une marge à titre de garantie pour des transactions sur des dérivés spécifiques, certains des actifs du Fonds peuvent être détenus sur des comptes sur marge auprès d'un courtier de premier ordre. Il peut s'avérer plus difficile de séparer les actifs des clients dans un compte sur marge que dans un compte de dépôt traditionnel, ce qui pourrait potentiellement exposer le Fonds à un risque imprévu si le courtier de premier ordre rencontrait des difficultés financières. Dans ce cas, les actifs du Fonds pourraient être inaccessibles et le Fonds pourrait subir des pertes si le courtier de premier ordre ne peut pas satisfaire les demandes de ses créanciers ou si le Fonds ne peut pas négocier les positions dans des conditions de marché défavorables.

Les transactions du Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI sont effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé et sont réglées à la livraison par le courtier de premier ordre du Fonds, RBC Dominion valeurs mobilières Inc. Le risque de défaillance est considéré comme minime, car la livraison des placements vendus n'a lieu que lorsque le Fonds a reçu le paiement. Le paiement des achats est effectué une fois que les placements ont été reçus par le Fonds. Si l'une des parties ne respecte pas ses obligations, la transaction échoue.

# NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

## 31 mars 2025 et 2024 (suite)

La cote de crédit de RBC Dominion valeurs mobilières Inc. au 31 mars 2025 était A-1+.

### Prêt de titres, mises en pension et prises en pension

Les opérations de prêt de titres, de mises en pension et prises en pension exposent les Fonds à un risque de crédit. Ces opérations sont encadrées par des conventions de participation de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) et les autorités provinciales de régulation des marchés financiers. Pour atténuer le risque de crédit, les Fonds concluent également des ententes de compensation avec les contreparties et exigent un pourcentage de constitution de garanties (sûretés financières) sur ces opérations. Les Fonds n'acceptent de la part des contreparties que des sûretés financières qui respectent les critères d'admissibilité définis dans le cadre des politiques de l'OCRI et des organismes provinciaux de réglementation des valeurs mobilières. Ces critères favorisent la réalisation rapide des sûretés advenant une situation de défaut. Les sûretés reçues et données par les Fonds prennent principalement la forme d'encaisse et de titres de gouvernements. Toutefois, un Fonds effectuant des opérations de prise en pension peut subir une perte si la valeur des titres qu'il a achetés est inférieure à la valeur des liquidités qu'il a versées à la contrepartie. Des renseignements supplémentaires sur les actifs affectés et reçus en garantie sont présentés à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à des passifs financiers.

Les Fonds sont exposés aux rachats quotidiens de parts en espèces. Ils investissent donc la majorité de leurs actifs dans des placements liquides (c'est-à-dire des placements qui sont négociés sur un marché actif et dont ils peuvent facilement se départir).

Certains Fonds peuvent investir dans des instruments financiers dérivés, des titres de créance et des titres de capitaux propres non cotés qui ne sont pas négociés sur un marché actif. En conséquence, certains Fonds pourraient ne pas être en mesure de liquider rapidement ces placements à des montants se rapprochant de la juste valeur, ou de réagir à des événements spécifiques, comme une détérioration de la solvabilité d'un émetteur en particulier. De plus, les Fonds peuvent emprunter un montant pouvant atteindre 5 % de leur actif net afin de financer les rachats.

Chaque Fonds peut être exposé indirectement au risque de liquidité dans le cas où un fonds sous-jacent(s) suspendrait les rachats, ce qui empêcherait le Fonds de racheter ses placements.

La majorité des passifs restants sont exigibles au cours des trois prochains mois. Les soldes venant à échéance au cours des 12 prochains mois équivalent aux soldes comptables, puisque l'impact de l'actualisation n'est pas important.

### **Risque lié à la vente à découvert**

Étant donné que, dans le cadre d'une « vente à découvert », le Fonds emprunte des titres auprès d'un prêteur et les vend sur le marché libre, le Fonds réalisera généralement un profit si les titres perdent de la valeur et subira une perte si les titres prennent de la valeur. Le processus d'une « vente à découvert » exige que le Fonds fournisse une garantie au prêteur et paie des frais pour l'emprunt, qui peuvent varier pendant la période d'emprunt. Contrairement à un achat de titres, où la perte maximale ne peut dépasser le montant investi, il n'y a aucune limite au risque du Fonds dans le cas d'une vente à découvert. Les titres prêtés dans le cadre de la vente à découvert peuvent être rappelés par le prêteur et des restrictions quant à la disponibilité des titres peuvent réduire la marge de manœuvre du Fonds dans le cadre de la vente à découvert. En outre, le Fonds pourrait avoir de la difficulté à racheter et à retourner les titres empruntés s'il n'existe pas de marché liquide. Le Fonds peut également être exposé indirectement au risque lié à la vente à découvert s'il investit dans un fonds sous-jacent qui effectue des ventes à découvert.

Un fonds commun de placement alternatif est soumis à des restrictions de vente à découvert différentes de celles applicables aux fonds communs de placement conventionnels dans la législation sur les valeurs mobilières. En tant que fonds commun de placement alternatif, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI a bénéficié d'une dispense d'application. Sous réserve des conditions et de l'applicabilité de la dispense, le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI est autorisé à effectuer des opérations de vente à découvert jusqu'à un maximum de 100 % de sa valeur liquidative, y compris la vente à découvert d'unités de participation indicielles (« UPI ») d'un ou de plusieurs émetteurs d'UPI pour un montant total allant jusqu'à 100 % de sa valeur liquidative, ce qui est supérieur aux limites de vente à découvert prévues pour les fonds communs de placement conventionnels et les fonds communs de placement alternatifs dans le Règlement 81-102.

### **Risque de l'effet de levier**

Les fonds communs de placement alternatifs ne sont pas assujettis à certaines restrictions de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui restreignent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou de dérivés. Des décisions de placement peuvent être prises pour les actifs d'un fonds commun de placement alternatif dont la valeur dépasse la valeur liquidative du fonds. Par conséquent, si ces décisions de placement sont incorrectes, les pertes qui en découleront seront plus importantes que si les placements étaient effectués uniquement dans un portefeuille à position longue sans effet de levier, comme c'est le cas dans la plupart des fonds communs de placement d'actions conventionnels. En outre, on peut s'attendre à ce que les stratégies de placement à effet de levier augmentent les coûts de rotation, de transaction et d'impact sur le marché, les intérêts et les autres frais et charges d'un fonds.

En vertu des restrictions en matière de placement applicables aux fonds communs de placement alternatifs énoncées dans le Règlement 81-102, l'exposition brute globale d'un fonds commun de placement alternatif, calculée comme la somme des éléments suivants, ne doit pas dépasser trois fois la valeur liquidative du fonds commun de placement alternatif : i) l'encours total de ses emprunts aux termes de conventions d'emprunt, ii) la valeur marchande totale de tous les titres vendus à découvert; et iii) le montant notionnel global des positions de placement alternatif à l'égard de dérivés visés, sauf ceux qui sont utilisés à des fins de couverture. Si l'exposition brute globale du fonds commun de placement alternatif dépasse trois fois sa valeur liquidative, le fonds commun de placement alternatif doit, dès qu'il le pourra, de façon raisonnable sur le plan commercial, prendre toutes les mesures nécessaires afin de réduire l'exposition brute globale à un maximum de trois fois sa valeur liquidative. En tant que « fonds commun de placement alternatif », le Fonds d'actions à positions longues et courtes NEI n'est pas assujéti à certaines restrictions en matière de placement énoncées dans le Règlement 81-102 qui limitent la capacité des fonds communs de placement conventionnels (autres que les fonds communs de placement alternatifs) à utiliser l'effet de levier de leurs actifs par le biais d'emprunts, de ventes à découvert et/ou du recours à des dérivés.

### Information supplémentaire

Pour obtenir des renseignements concernant les risques découlant des instruments financiers auxquels chaque Fonds est exposé, se reporter à la section « Notes afférentes aux états financiers – Information spécifique » relative à chacun des Fonds.

## 8. DONNÉES COMPARATIVES

Les états financiers comparatifs ont été reclassés à partir des états présentés précédemment afin de se conformer à la présentation des états financiers de l'année en cours.

## 9. AUTRES INFORMATIONS

Les porteurs de parts des Fonds peuvent se procurer sans frais le prospectus simplifié, les aperçus des fonds ainsi que les états financiers en s'adressant à :

Placements NordOuest & Éthiques S.E.C.

151, rue Yonge

bureau 1200

Toronto (Ontario)

M5C 2W7

[www.placementsnei.com](http://www.placementsnei.com)

Tél. : 1-888-809-3333

Ces documents peuvent également être obtenus sur Internet à l'adresse suivante :

[www.sedarplus.ca](http://www.sedarplus.ca)

